

Rapport annuel de statistiques des
Services de garderie éducatifs

2022-2023

Exercice financier clos
le 31 mars 2023

Table des matières

INTRODUCTION	3
PROFIL DES SERVICES DE GARDERIE ÉDUCATIVES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Établissements agréés et places offertes.....	5
Établissements et places désignés et éligibles	6
Établissements agréés par type	7
Établissements désignés et éligibles par type.....	8
Ouvertures et fermetures d'établissements.....	9
À but lucratif ou sans but lucratif	10
Garderies éligibles et désignées à but lucratif et sans but lucratif par type	11
Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge.....	12
Places dans les établissements de garderie éducative par district scolaire.....	13
Places dans les établissements de garderie éducative par âge et par district scolaire	14
Places éligibles et désignées par âge et par district scolaire	15
Langue de service.....	16
Coût moyen des frais de garde.....	17
Coût moyen des frais de garde par secteur.....	18
Coût moyen des frais de garde par district scolaire.....	19
SOUTIEN FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	
Profil de la formation en éducation de la petite enfance reconnue	20
Profil du personnel – Situation relative à la formation	21
Profil du personnel – Situation relative à la formation par secteur.....	22
Rémunération du personnel niveau 1	23
Rémunération du personnel niveau d'entrée	24
Profil des membres du personnel niveau 1 par secteur	25
Profil des membres du personnel niveau d'entrée par secteur.....	26
Taux de roulement du personnel.....	27
PROGRAMME D'ASSISTANCE AU SERVICE DE GARDERIE	
Tarifs quotidiens maximaux	28
Degré d'utilisation	28
PROGRAMME DE SUBVENTIONS AUX PARENTS DES CENTRES DÉSIGNÉS	
Degré d'utilisation	29
INDICATEURS DE RENDEMENT PAR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE	
Plaintes - Établissements de garderie éducative agréés et non agréés par district scolaire.....	30
DÉFINITIONS	32

INTRODUCTION

La **Division du développement de la petite enfance** est chargée de diriger la planification stratégique et la prestation des programmes et services à la petite enfance, ainsi que l'harmonisation stratégique des services à la petite enfance et des services éducatifs afin d'assurer la continuité des programmes et services et de soutenir la réussite de tous les enfants de la province.

Les directions de la Division du développement de la petite enfance sont alignées sur le système éducatif comme suit :

- Services généraux : Services de garderie éducatifs
- Développement de la petite enfance : Soutien opérationnel pour les services de la petite enfance
- Anglophone Educational Services : Early Learning and Development, y compris quatre districts scolaires anglophones
- Services éducatifs francophones : Développement et apprentissages 0-8 ans, y compris trois districts scolaires francophones

Collectivement, ces équipes mènent, dirigent, fournissent, surveillent et soutiennent les programmes et services suivants :

- Programmes éducatifs pour la petite enfance et évaluations connexes
- Centres de la petite enfance et garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick, y compris les plans annuels d'amélioration de la qualité
- Perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance
- Subventions de garderie : subventions pour les frais de garde, subventions de fonctionnement, subvention pour la réduction des frais aux parents, Programme de subvention salariale pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, incluant la grille salariale du personnel éducatif de garderie, ainsi que la nouvelle grille standardisée de frais aux parents
- Programme d'appui à l'inclusion
- Développement du langage et de la littératie à la petite enfance
- Services d'intervention précoce (Famille petite enfance) et Services de garderie aux fins de développement
- La Direction des services de garderie éducatifs est responsable de la délivrance des permis et de la surveillance des établissements de garderie éducative. La responsabilité d'attribuer la désignation incombe également à cette Direction.
- La division des Services de garderie éducatifs a la responsabilité de représenter l'intérêt du public quant à la sécurité et au développement sain

des jeunes enfants, de la naissance à 12 ans, qui se trouvent dans des dispositions relatives à la garde d'enfants autre qu'avec leurs parents pendant que ceux-ci travaillent, étudient ou suivent une formation.

Tous les services de garderie éducatifs sont régis en vertu de la *Loi sur les services à la petite enfance*.

Nous avons le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de statistiques des Services de garderie éducatifs* du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier **2022-2023**. Les renseignements qui figurent dans ce rapport donneront au lecteur un aperçu des services de garderie éducatifs offerts dans la province.

Ce rapport dresse un profil pour **2022-2023** et, dans certains cas, présente les données d'exercices financiers précédents afin de permettre au lecteur de suivre les tendances. Il donne un compte rendu des programmes destinés à appuyer les établissements offrant des services de garderie éducatifs, ainsi que les familles et les enfants qui ont accès à ces services au Nouveau-Brunswick. Il brosse également le tableau général des investissements faits par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans les programmes et les services de garde destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

Établissements agréés et places offertes

Au 31 mars 2023

847 établissements

33 783 places

Secteur francophone

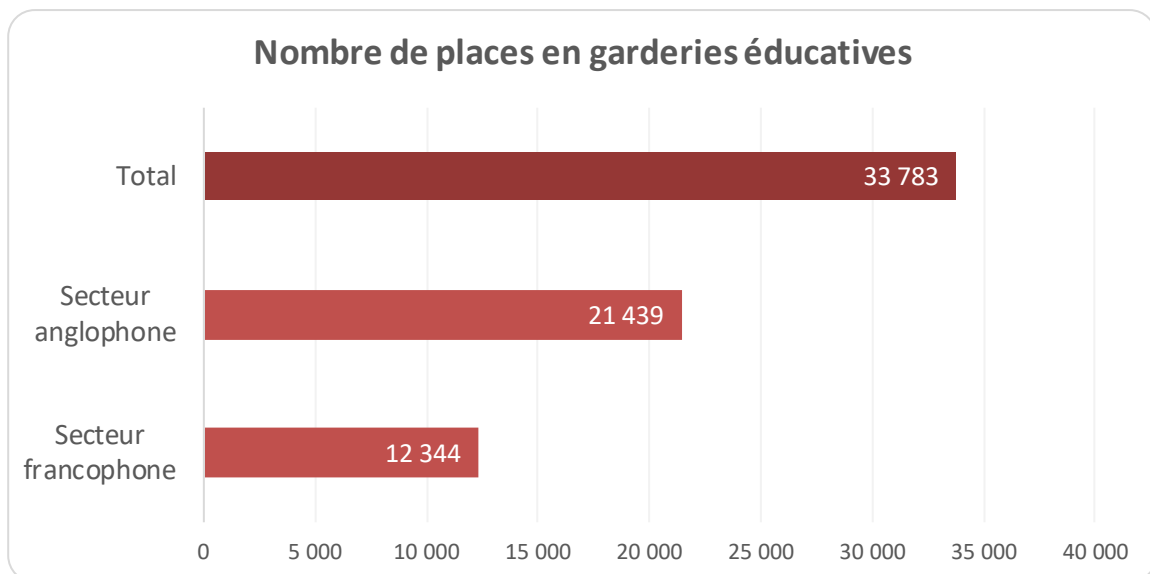
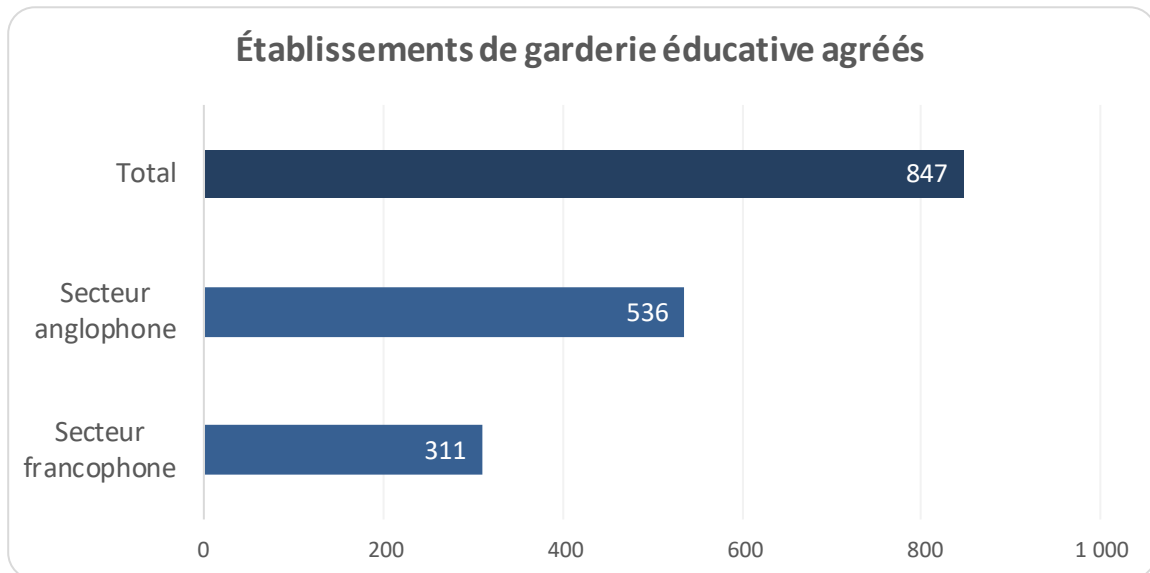
311 établissements

12 344 places

Secteur anglophone

536 établissements

21 439 places



Établissements et places désignés et éligibles

Au 31 mars 2023

567 établissements désignés des 601 éligibles

16 418 places désignées des 16 944 éligibles

Secteur francophone

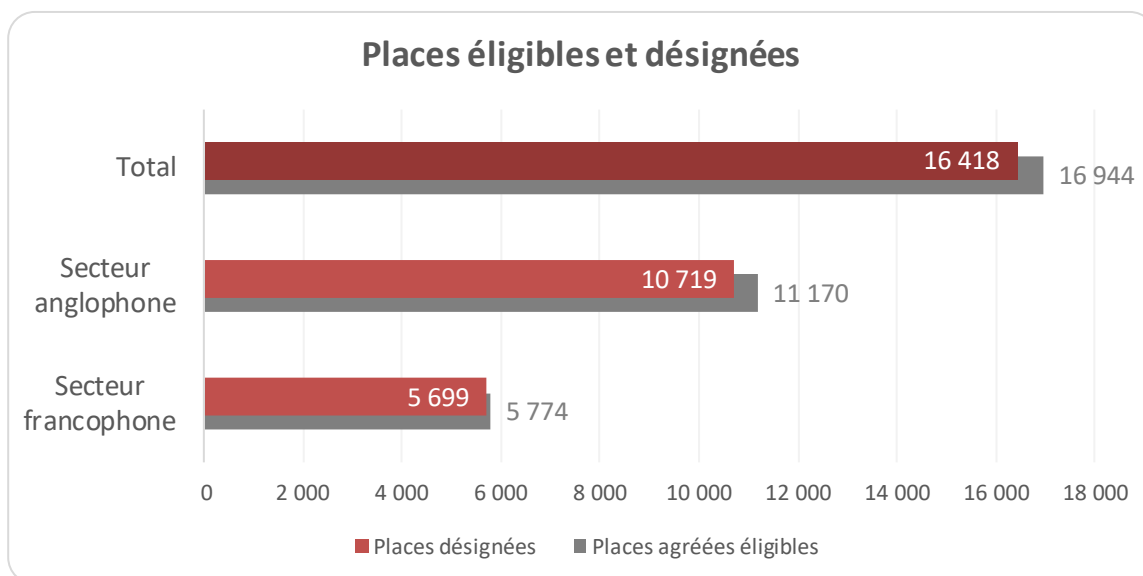
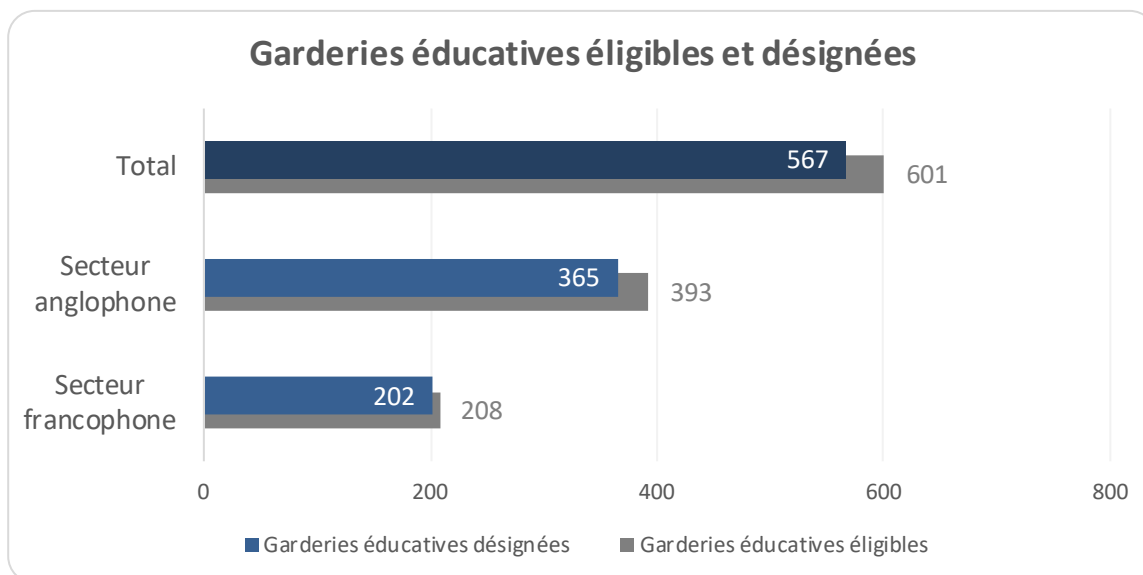
202 établissements désignés des 208 éligibles

5 699 places désignées des 5 774 éligibles

Secteur anglophone

365 établissements désignés des 393 éligibles

10 719 places désignées des 11 170 éligibles



Établissements agréés par type

Au 31 mars 2023

127 garderies éducatives en milieu familial

720 garderies éducatives

Secteur francophone

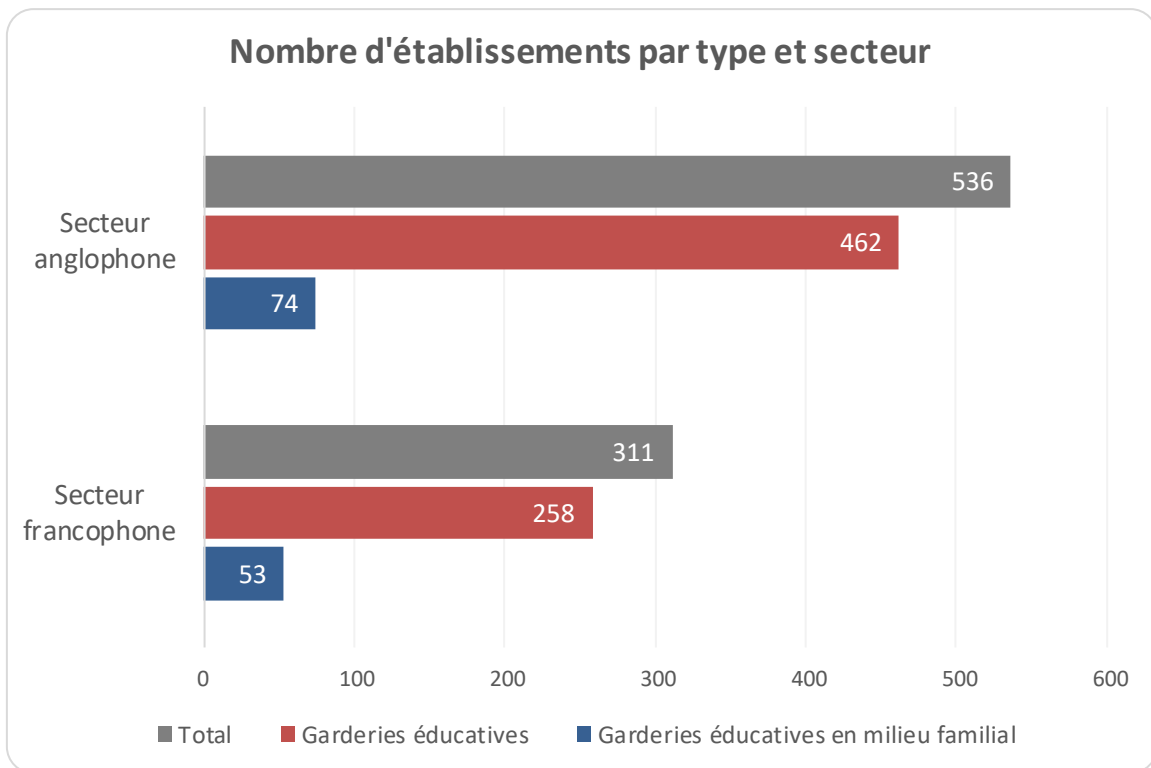
53 garderies éducatives en milieu familial

258 garderies éducatives

Secteur anglophone

74 garderies éducatives en milieu familial

462 garderies éducatives



Établissements désignés et éligibles par type

Au 31 mars 2023

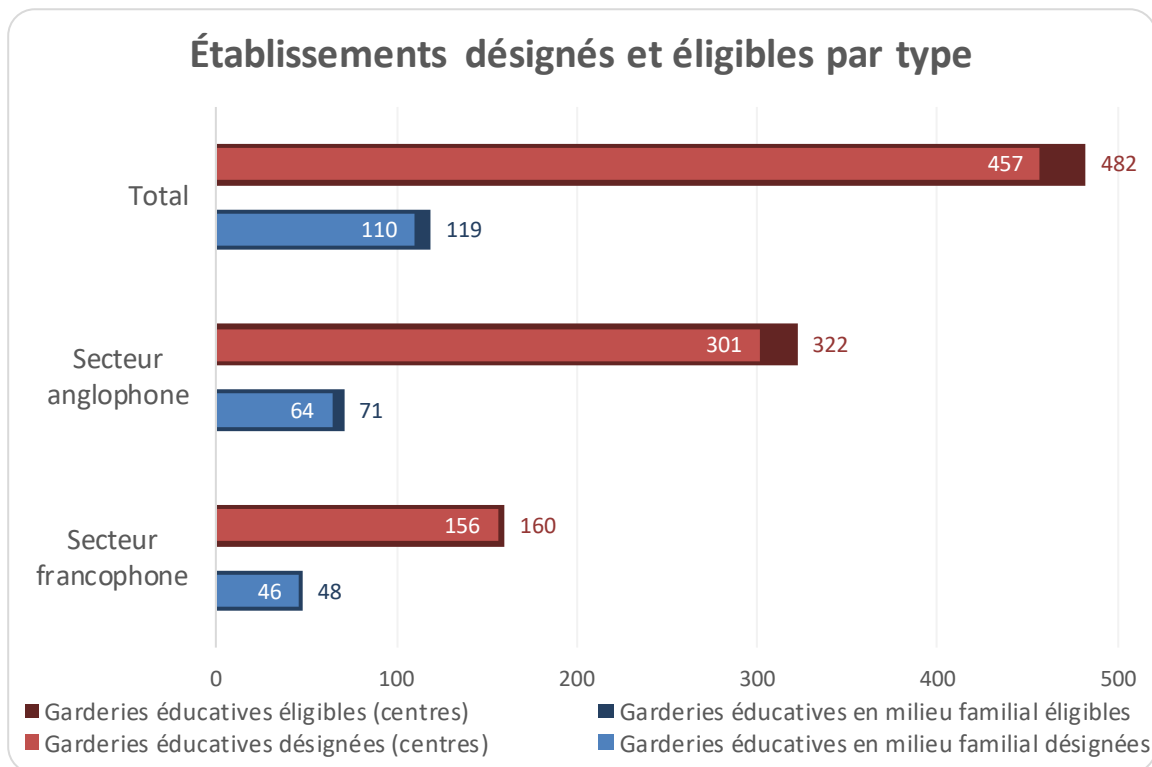
110 garderies éducatives en milieu familial désignées des **119** éligibles
457 garderies éducatives désignées des **482** éligibles

Secteur francophone

46 garderies éducatives en milieu familial désignées des **48** éligibles
156 garderies éducatives désignées des **160** éligibles

Secteur anglophone

64 garderies éducatives en milieu familial désignées des **71** éligibles
301 garderies éducatives désignées des **322** éligibles



Ouvertures et fermetures d'établissements

Au 31 mars 2023

50 ouvertures

49 fermetures

Secteur francophone

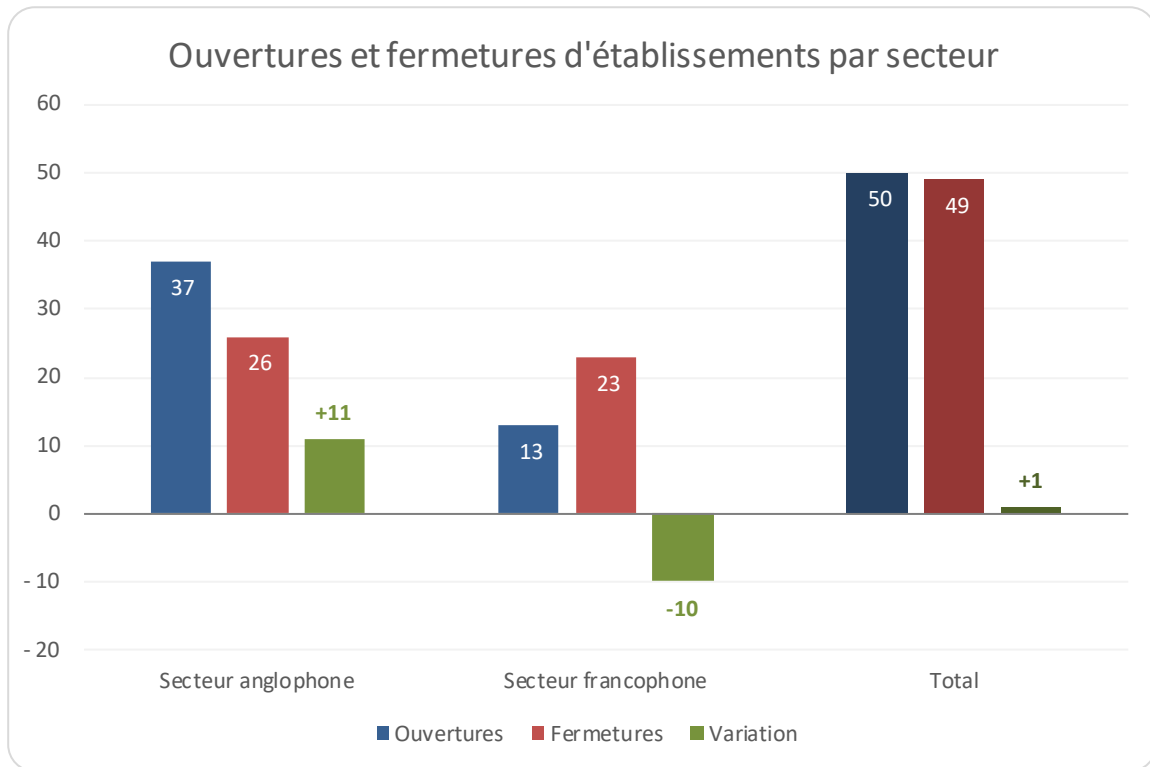
13 ouvertures

23 fermetures

Secteur anglophone

37 ouvertures

26 fermetures



À but lucratif ou sans but lucratif

Au 31 mars 2023

127 garderies éducatives en milieu familial

227 garderies éducatives sans but lucratif

493 garderies éducatives à but lucratif

Secteur francophone

53 garderies éducatives en milieu familial

84 garderies éducatives sans but lucratif

174 garderies éducatives à but lucratif

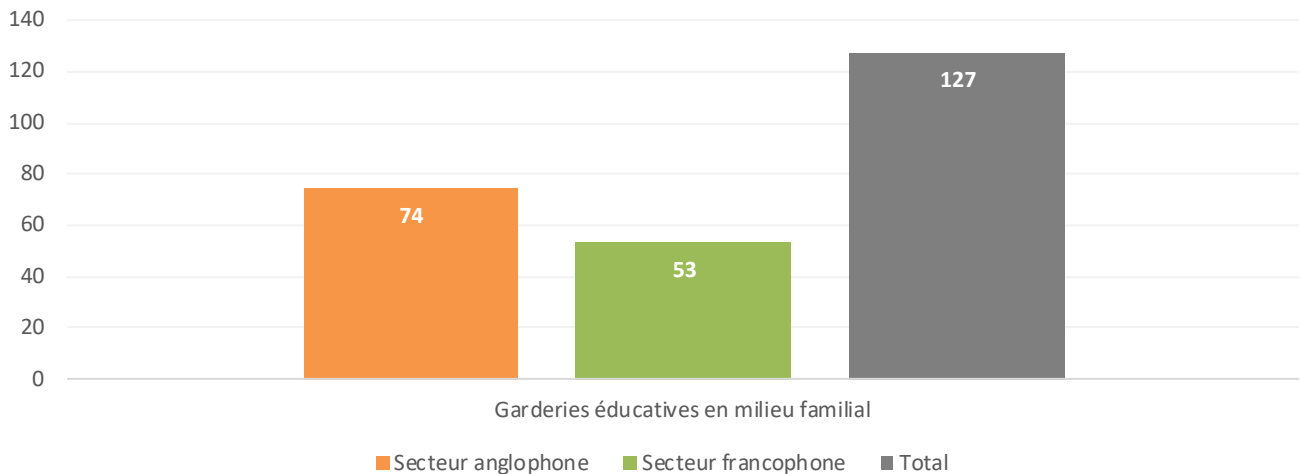
Secteur anglophone

74 garderies éducatives en milieu familial

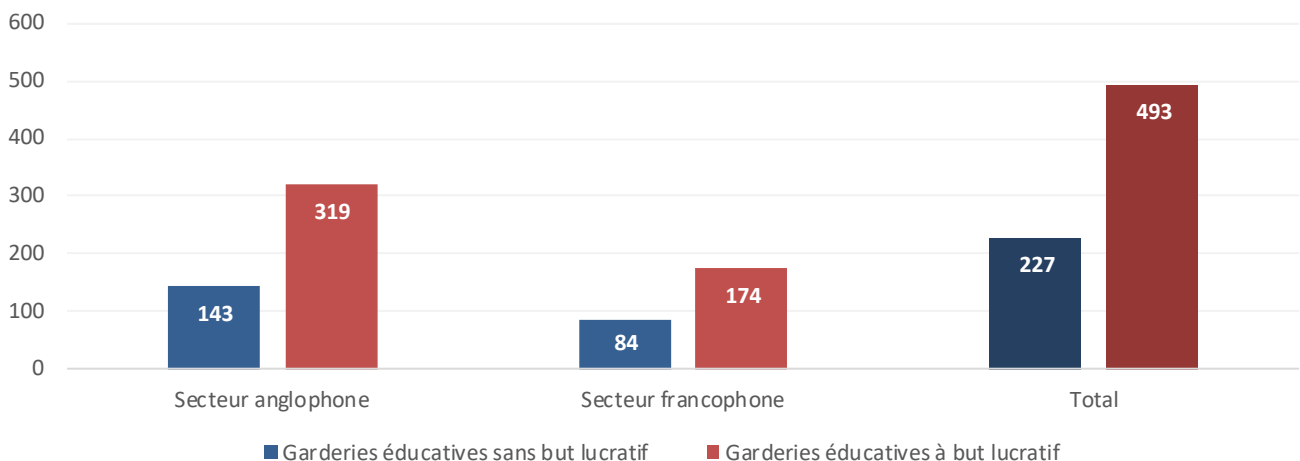
143 garderies éducatives sans but lucratif

319 garderies éducatives à but lucratif

Garderies éducatives en milieu familial par secteur



Garderies éducatives à but lucratif et sans but lucratif par secteur



Garderies éligibles et désignées à but lucratif et sans but lucratif par type

Au 31 mars 2023

110 garderies en milieu familial désignées des **119** éligibles

122 garderies éducatives sans but lucratif désignées des **135** éligibles

335 garderies éducatives à but lucratif désignées des **347** éligibles

Secteur francophone

46 garderies en milieu familial désignées des **48** éligibles

39 garderies éducatives sans but lucratif désignées des **40** éligibles

117 garderies éducatives à but lucratif désignées des **120** éligibles

Secteur anglophone

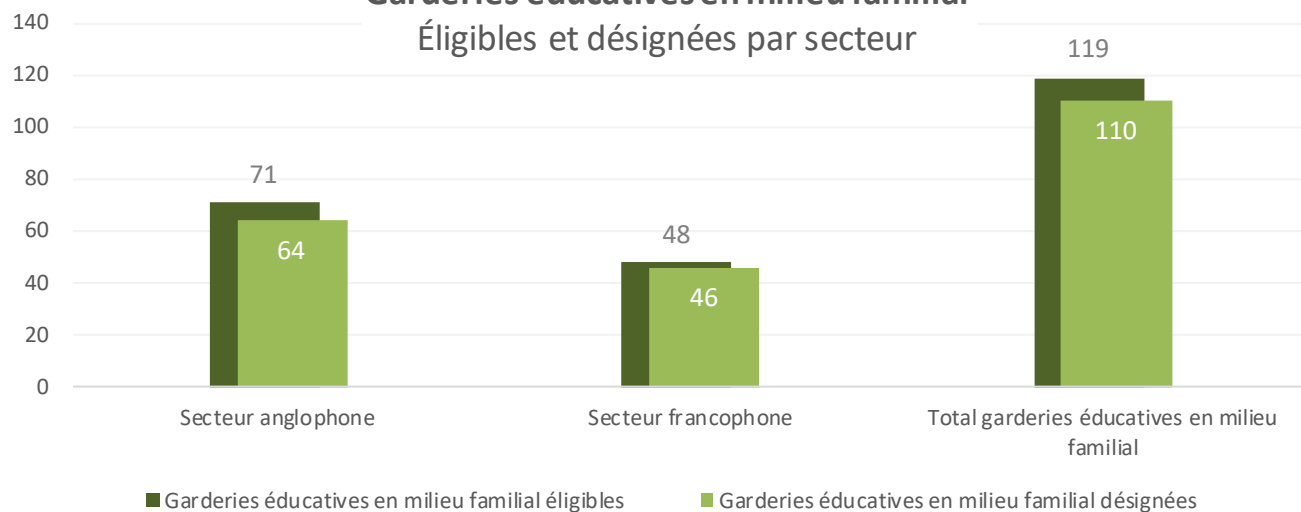
64 garderies en milieu familial désignées des **71** éligibles

83 garderies éducatives sans but lucratif désignées des **95** éligibles

218 garderies éducatives à but lucratif désignées des **227** éligibles

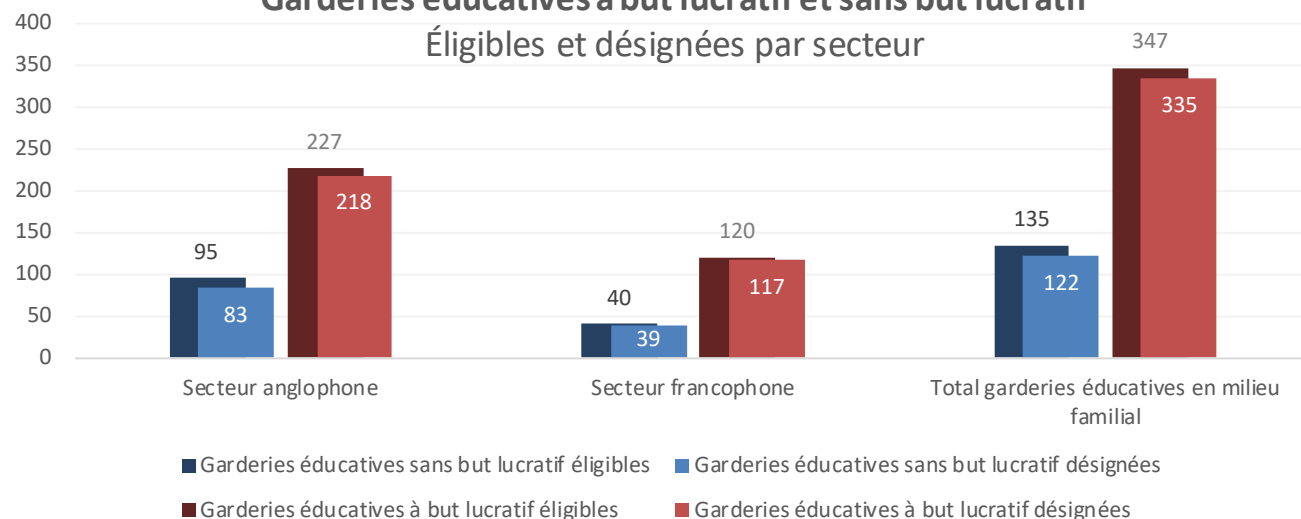
Garderies éducatives en milieu familial

Éligibles et désignées par secteur



Garderies éducatives à but lucratif et sans but lucratif

Éligibles et désignées par secteur



Places dans les établissements de garderie éducative par catégorie d'âge

Nombre total de places agréées par catégorie d'âge
(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses dans ces chiffres.)

Au 31 mars 2023

33 783 places totales

2 394 places pour nourrissons

14 550 places pour enfants d'âge préscolaire

16 839 places pour enfants d'âge scolaire

Secteur francophone

12 344 places totales

867 places pour nourrissons

4 907 places pour enfants d'âge
préscolaire

6 570 places pour enfants d'âge scolaire

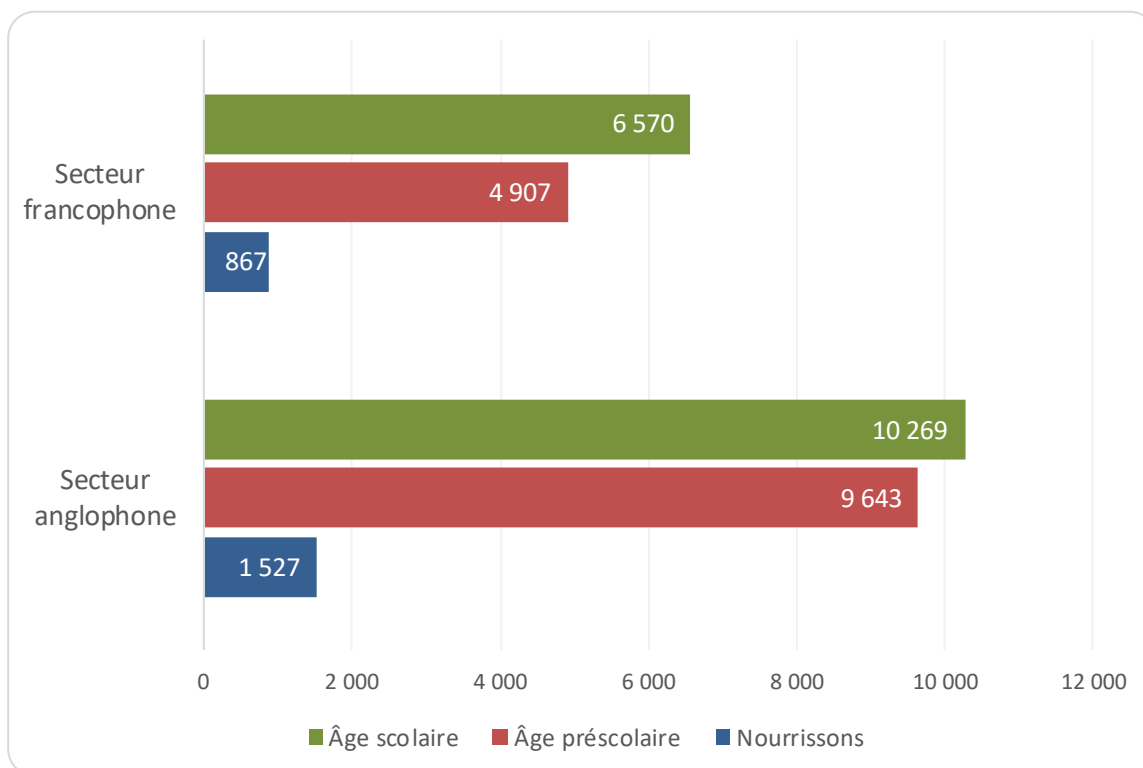
Secteur anglophone

21 439 places totales

1 527 places pour nourrissons

9 643 places pour enfants d'âge
préscolaire

10 269 places pour enfants d'âge scolaire

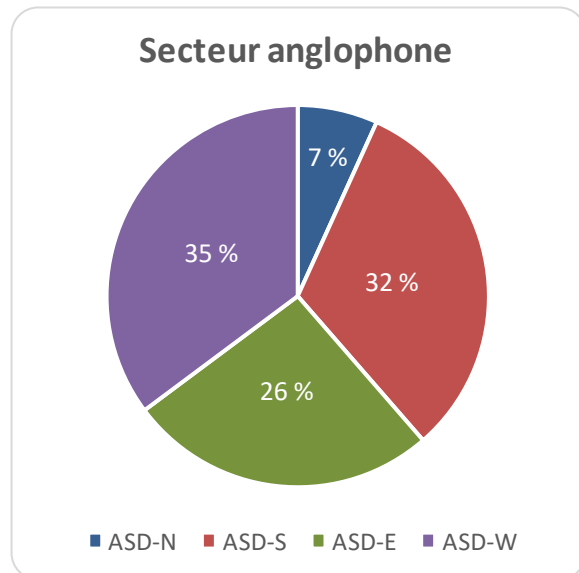
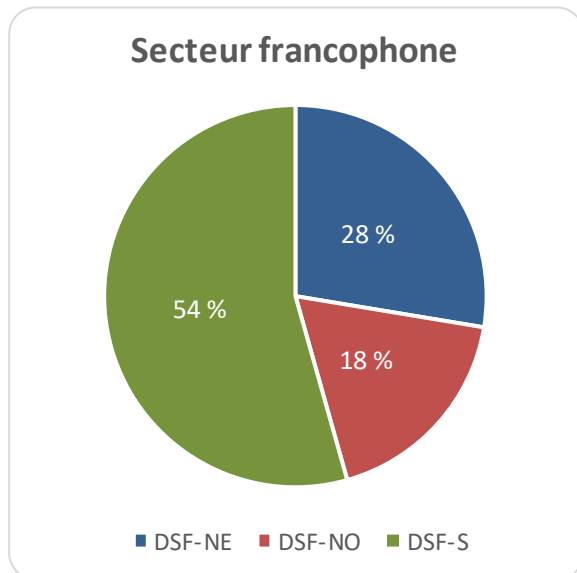


Places dans les établissements de garderie éducative par district scolaire

Nombre total de places agréées par district scolaire
(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses.)

Au 31 mars 2023

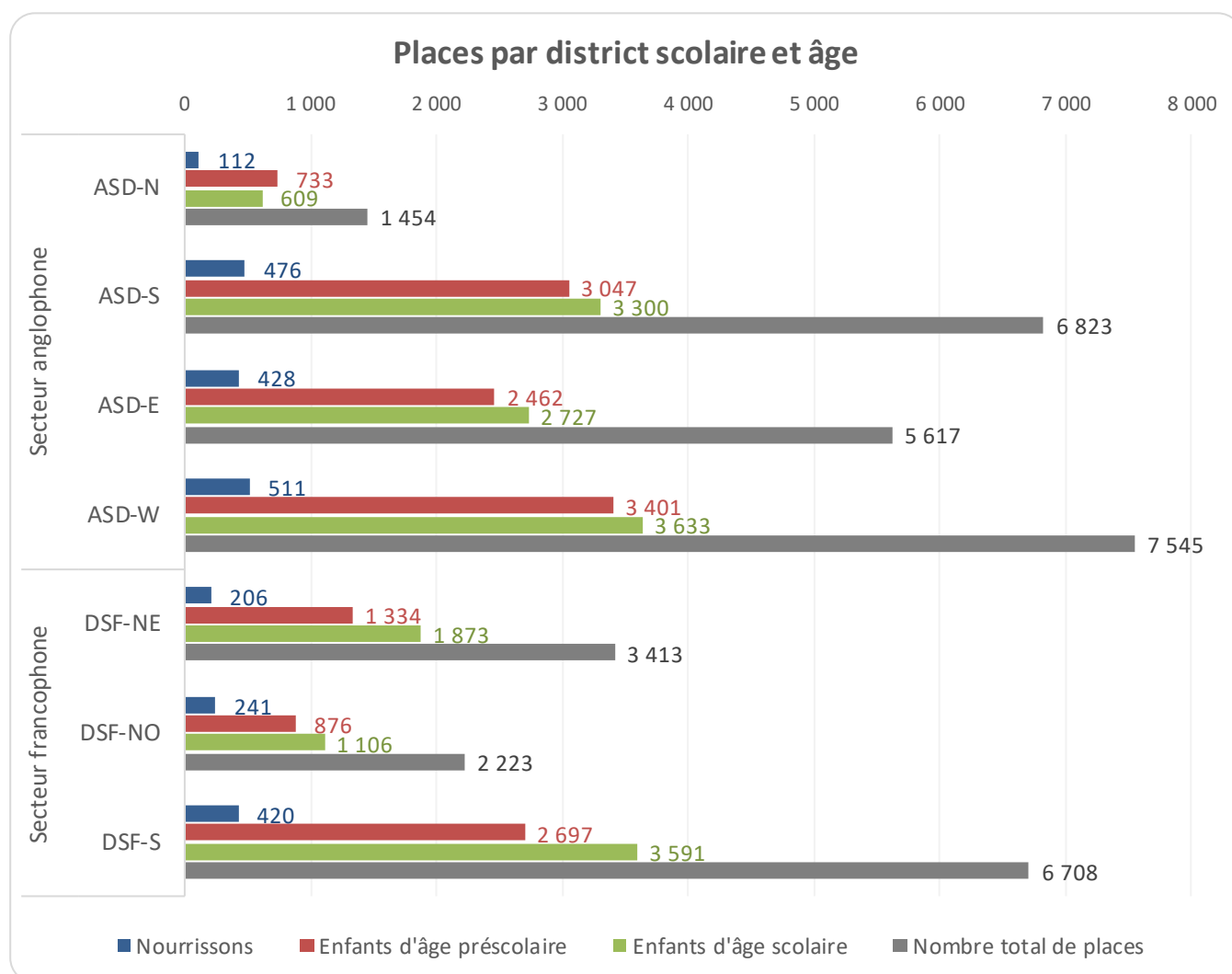
3 413	District scolaire francophone Nord-Est (DSF-NE)
2 223	District scolaire francophone Nord-Ouest (DSF-NO)
6 708	District scolaire francophone Sud (DSF-S)
1 454	Anglophone School District North (ASD-N)
6 823	Anglophone School District South (ASD-S)
5 617	Anglophone School District East (ASD-E)
7 545	Anglophone School District West (ASD-W)
33 783	Nombre de places au total



Places dans les établissements de garderie éducative par âge et par district scolaire

Nombre total de places agréées par catégorie d'âge
(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses.)

Au 31 mars 2023	DSF-NE	DSF-NO	DSF-S	ASD-N	ASD-S	ASD-E	ASD-W	TOTAL
Nourrissons	206	241	420	112	476	428	511	2 394
Enfants d'âge préscolaire	1 334	876	2 697	733	3 047	2 462	3 401	14 550
Enfants d'âge scolaire	1 873	1 106	3 591	609	3 300	2 727	3 633	16 839
Nombre total de places	3 413	2 223	6 708	1 454	6 823	5 617	7 545	33 783

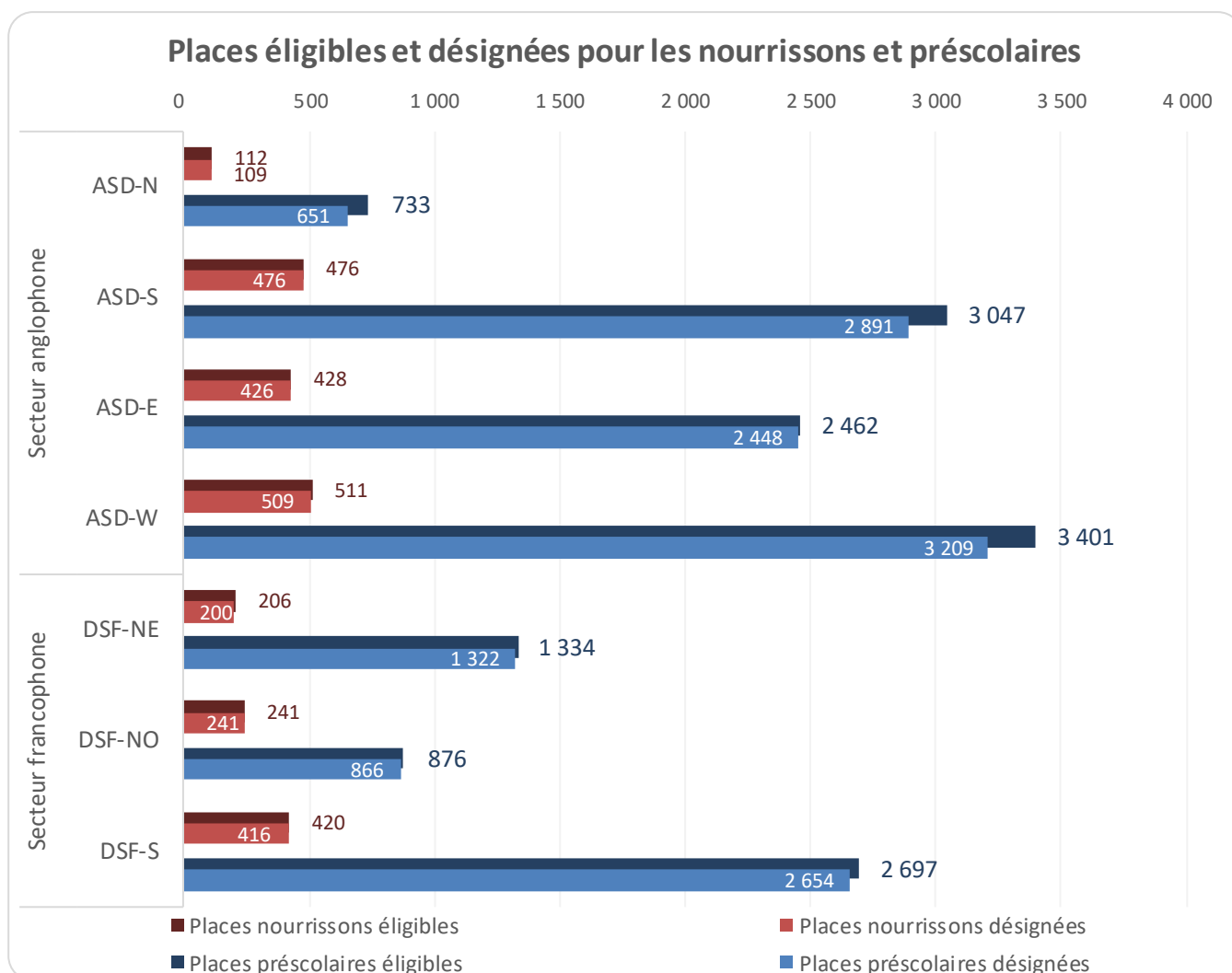


Places éligibles et désignées par âge et par district scolaire

Nombre total de places éligibles et désignées par catégorie d'âge

(Les garderies éducatives en milieu familial sont incluses.)

Au 31 mars 2023	DSF-NE	DSF-NO	DSF-S	ASD-N	ASD-S	ASD-E	ASD-W	TOTAL
Nourrissons éligibles	206	241	420	112	476	428	511	2 394
Nourrissons désignées	200	241	416	109	476	426	509	2 377
Précolaires éligibles	1 334	876	2 697	733	3 047	2 462	3 401	14 550
Précolaires désignées	1 322	866	2 654	651	2 891	2 448	3 209	14 041
Total places éligibles	1 540	1 117	3 117	845	3 523	2 890	3 912	16 944
Total places désignées	1 522	1 107	3 070	760	3 367	2 874	3 718	16 418



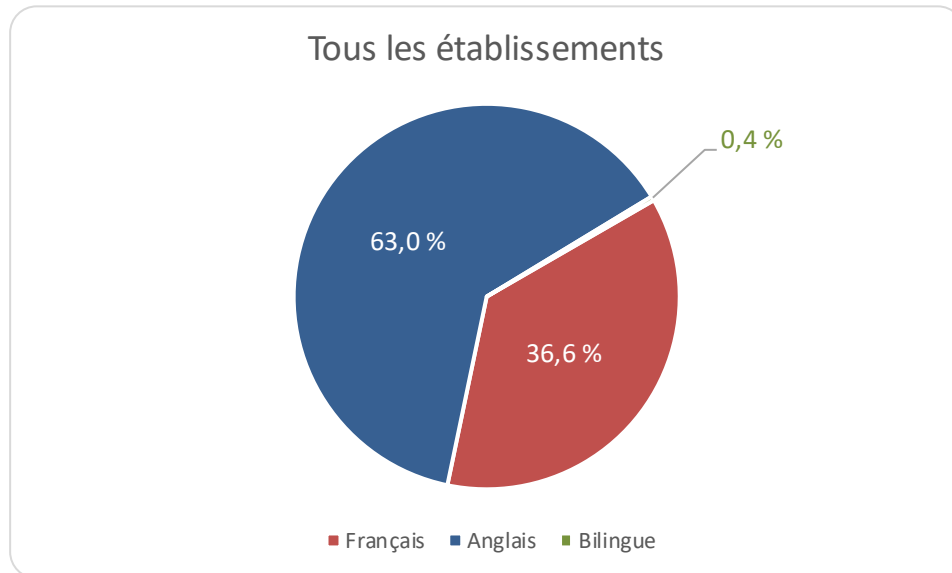
Langue de service

Tous les établissements

36,6 % Français

63,0 % Anglais

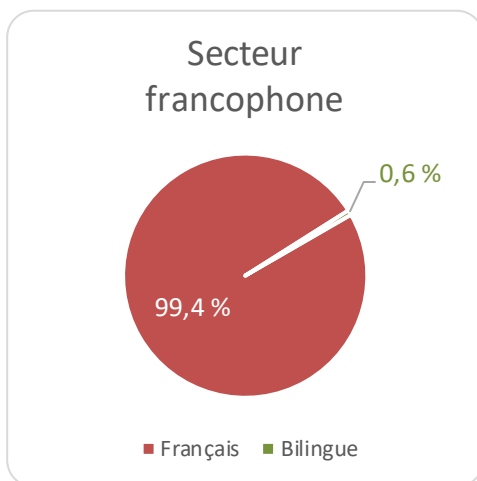
0,4 % Bilingue



Secteur francophone

99,4 % Français

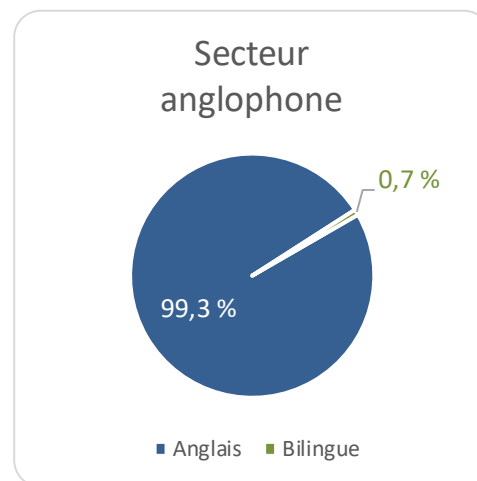
0,6 % Bilingue



Secteur anglophone

99,3 % Anglais

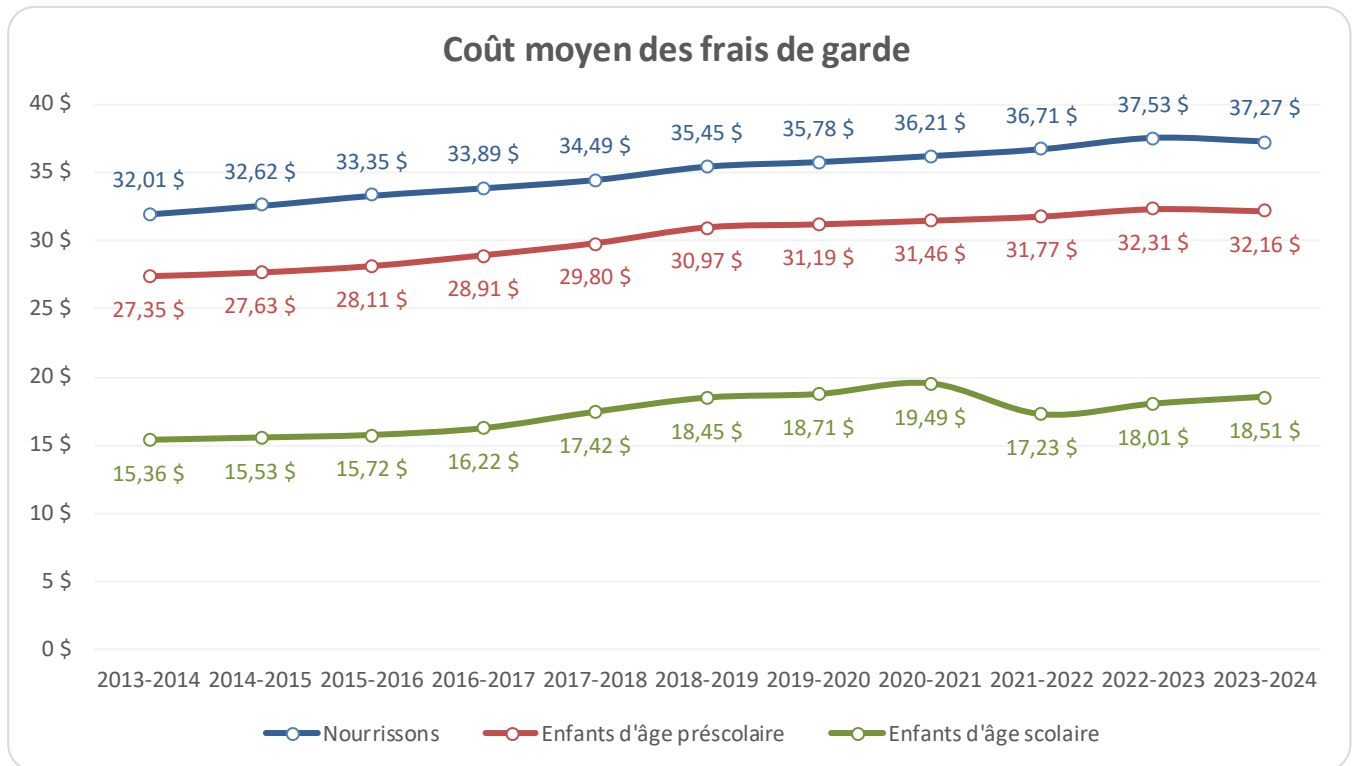
0,7 % Bilingue



Coût moyen des frais de garde

Coût quotidien des frais de garde à temps plein

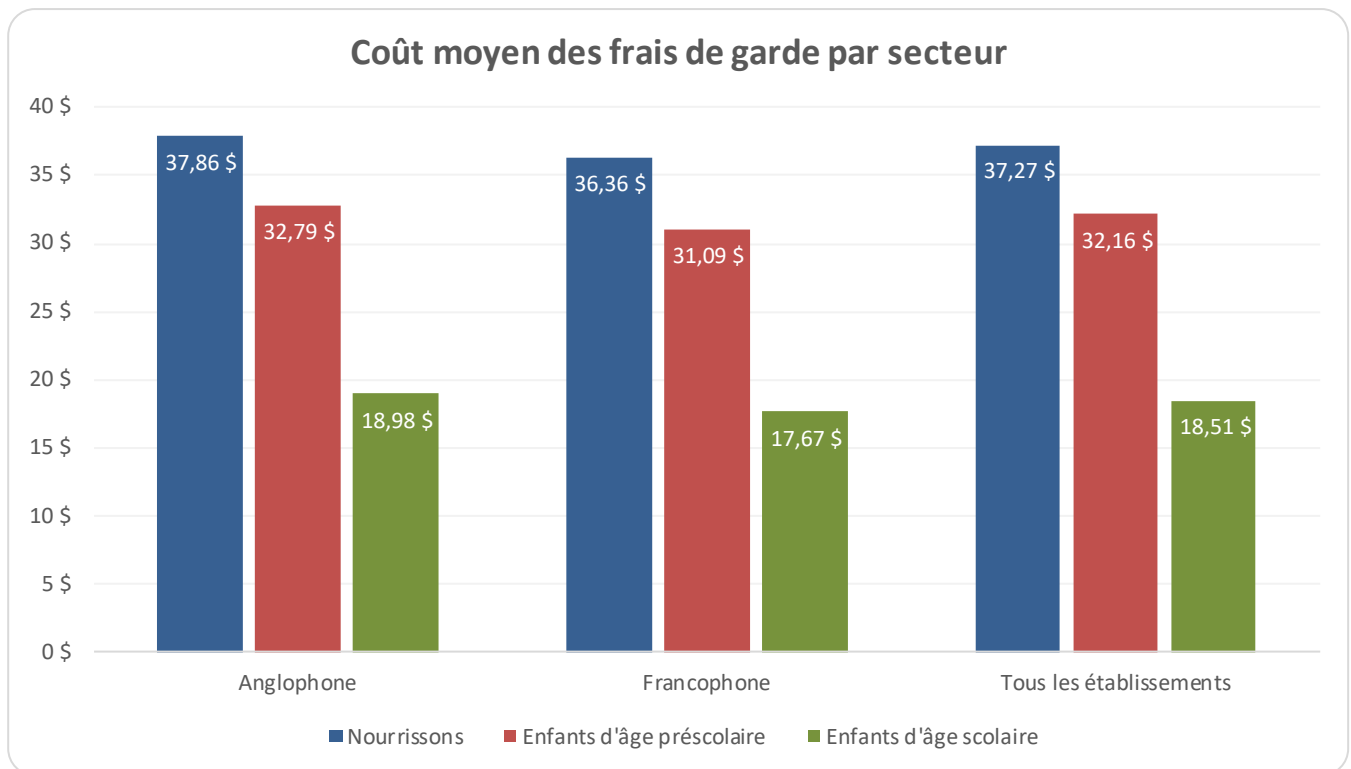
	Mars 2016 Demande de SFAQ en 2016-2017	Mars 2017 Demande de SFAQ en 2017-2018	Mars 2018 Demande de SFAQ en 2018-2019	Mars 2019 Demande de SFAQ en 2019-2020	Mars 2020 Demande de SFAQ en 2020-2021	Mars 2021 AMANDA Frais de Garde	Mars 2022 AMANDA Frais de Garde	Mars 2023 AMANDA Frais de Garde
Nourrissons	33,89 \$	34,49 \$	35,45 \$	35,78 \$	36,21 \$	36,71 \$	37,53 \$	37,27 \$
Enfants d'âge préscolaire	28,91 \$	29,80 \$	30,97 \$	31,19 \$	31,46 \$	31,77 \$	32,31 \$	32,16 \$
Enfants d'âge scolaire	16,22 \$	17,42 \$	18,45 \$	18,71 \$	19,49 \$	17,23 \$	18,01 \$	18,51 \$
Total							35,66 \$	30,08 \$



Coût moyen des frais de garde par secteur

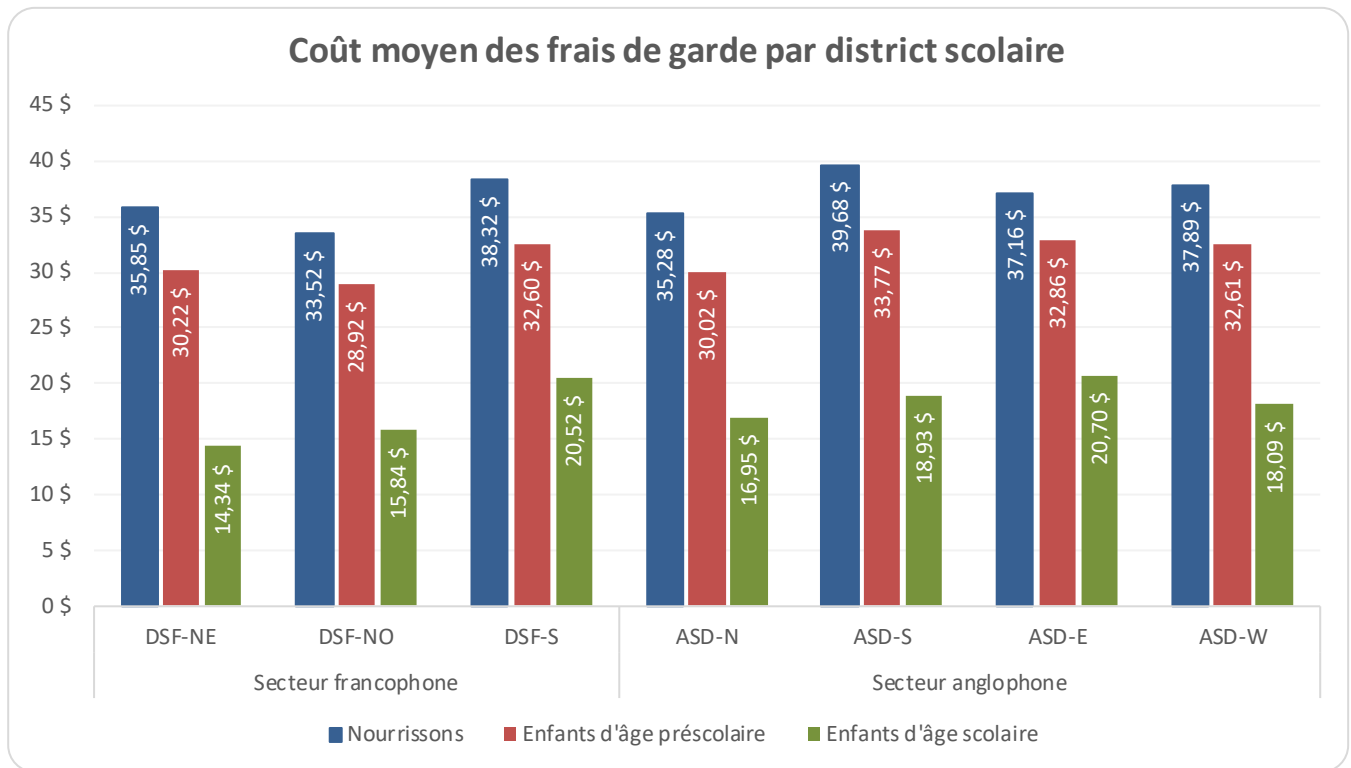
Coût quotidien des frais de garde à temps plein

	Tous les établissements	Secteur francophone	Secteur anglophone
Nourrissons	37,27 \$	36,36 \$	37,86 \$
Enfants d'âge préscolaire	32,16 \$	31,09 \$	32,79 \$
Enfants d'âge scolaire	18,51 \$	17,67 \$	18,98 \$



Coût moyen des frais de garde par district scolaire

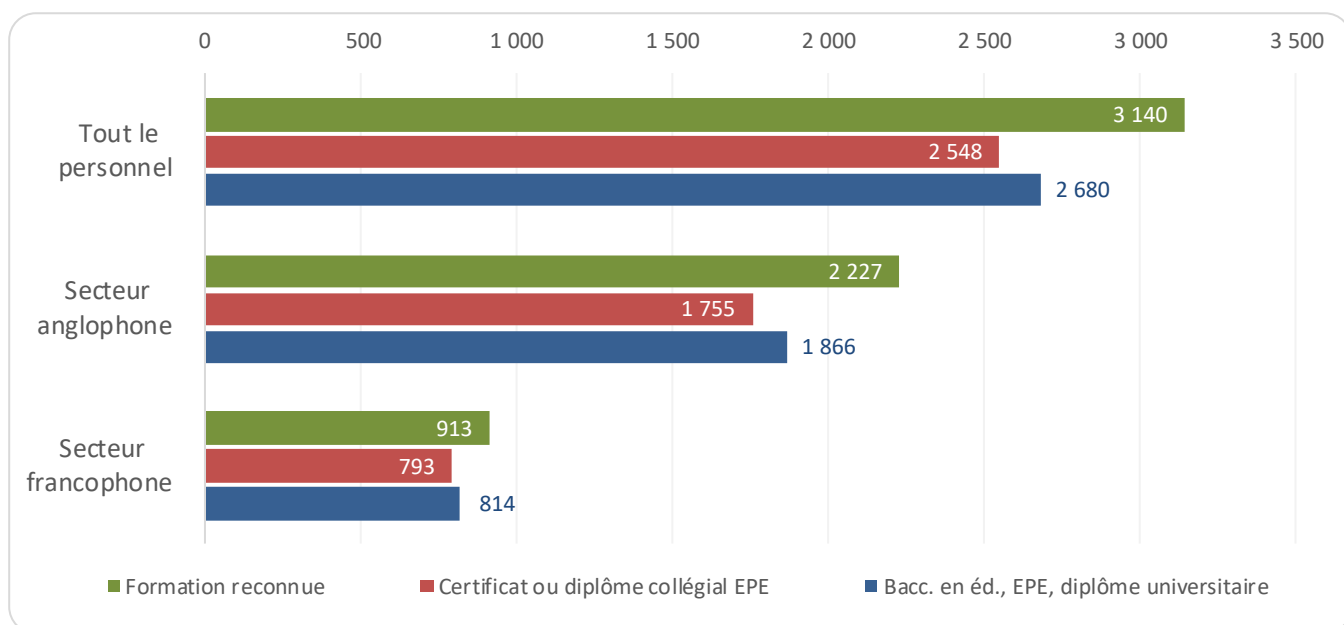
District scolaire	Nourrissons	Enfants d'âge préscolaire	Enfants d'âge scolaire
DSF-NE	35,85 \$	30,22 \$	14,34 \$
DSF-NO	33,52 \$	28,92 \$	15,84 \$
DSF-S	38,32 \$	32,60 \$	20,52 \$
ASD-N	35,28 \$	30,02 \$	16,95 \$
ASD-S	39,68 \$	33,77 \$	18,93 \$
ASD-E	37,16 \$	32,86 \$	20,70 \$
ASD-W	37,89 \$	32,61 \$	18,09 \$



Profil de la formation en éducation de la petite enfance reconnue

- Parmi les **5 008** positions d'éducatrices et d'éducateurs des établissements agréés en **2022-2023** :
 - **3 140 (62,7 %)** positions ont bénéficié du « Niveau 1 » sur la grille salariale PÉG pour la « formation reconnue » (une formation comprenant un certificat ou diplôme reconnu en éducation de la petite enfance ou un diplôme universitaire dans n'importe quelle discipline).
 - **2 680 (53,5 %)** positions étaient titulaires d'un baccalauréat en éducation, d'un certificat ou diplôme collégial reconnu en éducation de la petite enfance ou d'un diplôme universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant.
 - Sur ces **2 680** positions d'éducatrices et d'éducateurs, **2 548 (50,9 %)** détenaient un certificat ou un diplôme reconnu en éducation de la petite enfance.
 - **1 868 (37,3 %)** positions d'éducatrices et d'éducateurs sont considérés comme « Niveau d'entrée » sur la grille salariale PÉG.

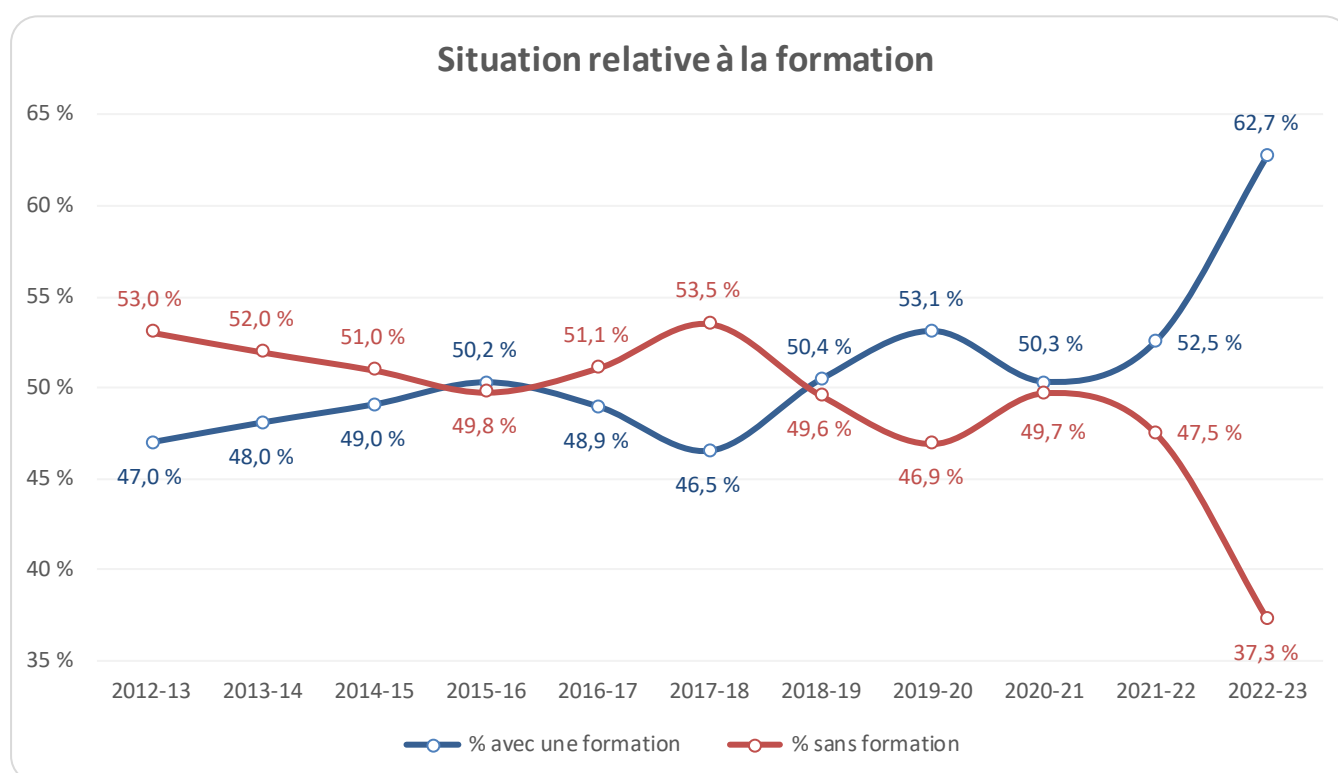
	Tout le personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Baccalauréat en éducation, formation reconnue en EPE ou grade universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant	2 680	814	1 866
Certificat ou diplôme reconnu en EPE	2 548	793	1 755
Éducatrice/Éducateur ayant suivi une formation reconnue qui bénéficient du Niveau 1 sur la grille salariale PÉG	3 140	913	2 227



Profil du personnel – Situation relative à la formation

	2015-16 31 mars 2016	2016-17 31 mars 2017	2017-18 31 mars 2018	2018-19 31 mars 2019	2019-20 31 mars 2020	2020-21 31 mars 2021 ¹	2021-22 31 mars 2022	2022-23 31 mars 2023
Nombre d'éducatrices et d'éducateurs	4 072	4 519	4 837	4 807	4 543	4 708	4 818	5 008
Avec une formation	2 046 (50,2 %)	2 210 (48,9 %)	2 248 (46,5 %)	2 424 (50,4 %)	2 411 (53,1 %)	2 367 (50,3 %)	2 529 (52,5 %)	3 140 (62,7 %)
Sans formation	2 026 (49,8 %)	2 309 (51,1 %)	2 589 (53,5 %)	2 383 (49,6 %)	2 132 (46,9 %)	2 341 (49,7 %)	2 289 (47,5 %)	1 868 (37,3 %)

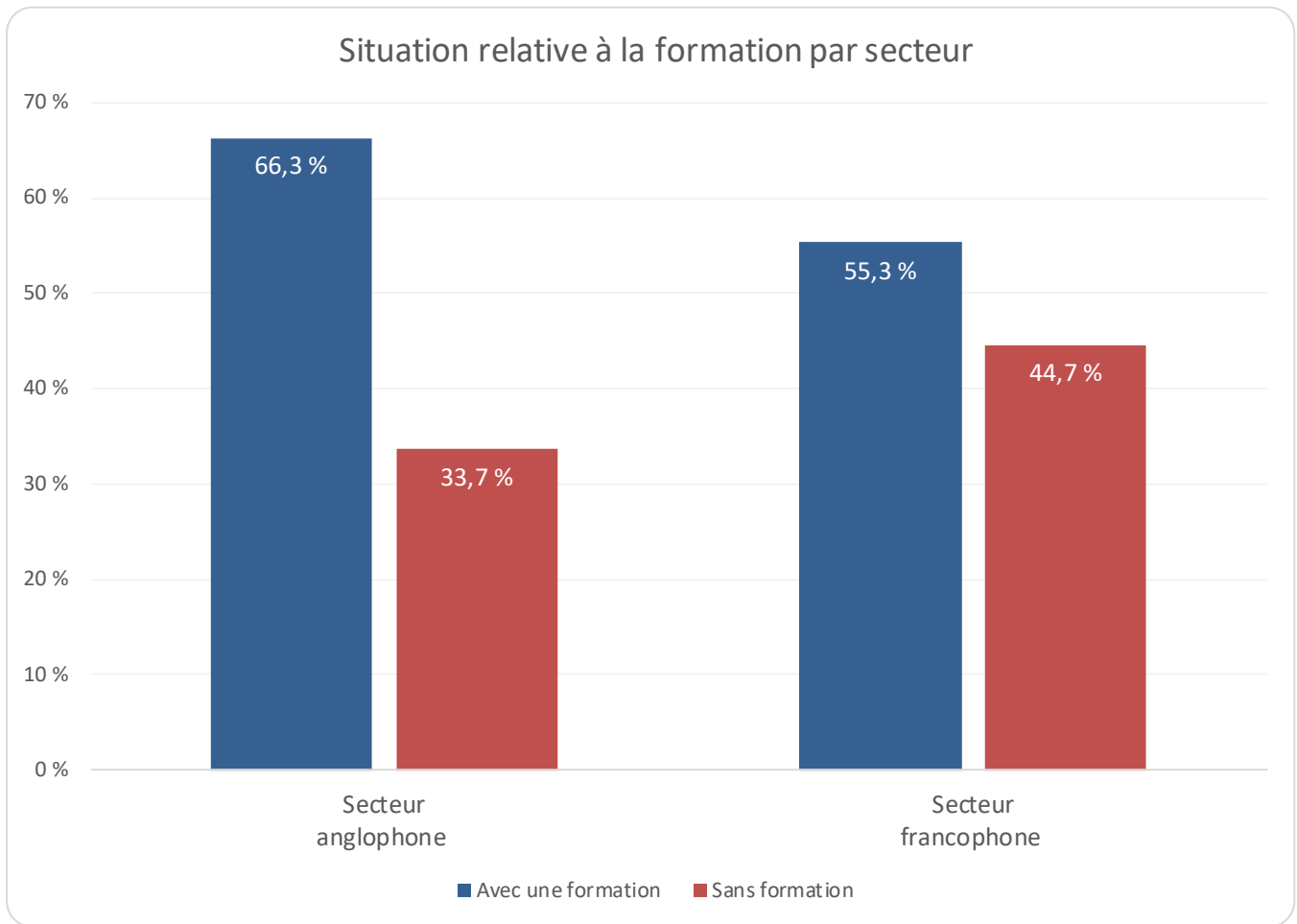
¹ Les données sur le personnel ont été saisies le 29 octobre 2021 en raison de la transition de la SFAQ au PSS-PÉG.



Profil du personnel

Situation relative à la formation par secteur

	Secteur francophone	Secteur anglophone
Nombre d'éducatrices et d'éducateurs	1 650	3 358
Avec une formation	913 (55,3 %)	2 227 (66,3 %)
Sans formation	737 (44,7 %)	1 131 (33,7 %)

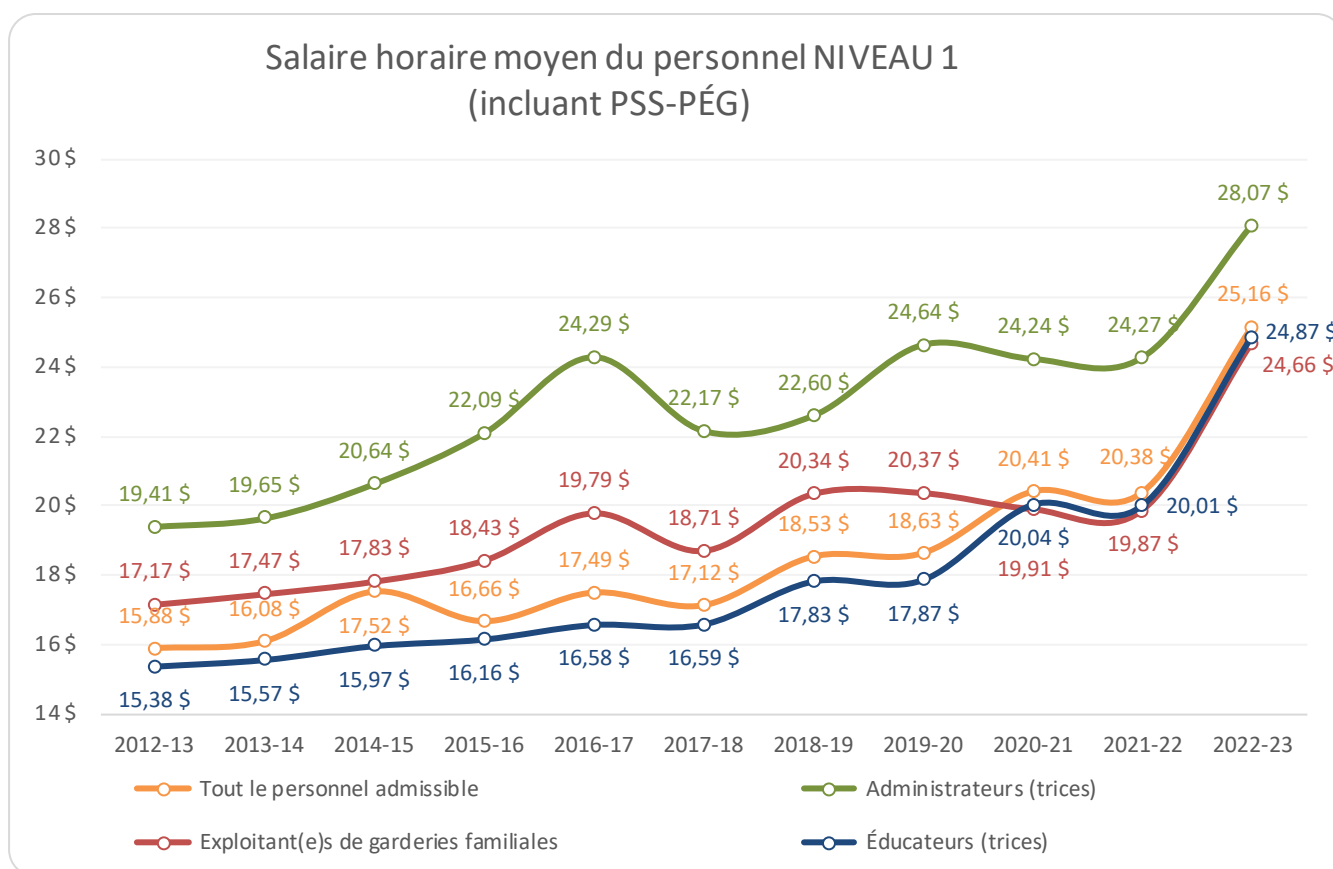


Rémunération du personnel – Niveau 1

Comprend les augmentations salariales du Programme de Soutien Salarial au Personnel Éducatif de Garderie (PSS-PÉG)

Salaire horaire moyen du personnel Niveau 1	2015-16 31 mars 2016	2016-17 31 mars 2017	2017-18 31 mars 2018	2018-19 31 mars 2019	2019-20 31 mars 2020	2020-21 31 mars 2021 ¹	2021-22 31 mars 2022	2022-23 31 mars 2023
Tout le personnel admissible	16,66 \$	17,49 \$	17,12 \$	18,53 \$	18,63 \$	20,41 \$	20,38 \$	25,16 \$
Administrateurs (trices)	22,09 \$	24,29 \$	22,17 \$	22,60 \$	24,64 \$	24,24 \$	24,27 \$	28,07 \$
Exploitant(e)s de garderies familiales	18,43 \$	19,79 \$	18,71 \$	20,34 \$	20,37 \$	19,91 \$	19,87 \$	24,66 \$
Éducatrices (trices)	16,16 \$	16,58 \$	16,59 \$	17,83 \$	17,87 \$	20,04 \$	20,01 \$	24,87 \$

¹ Les salaires incluent les bénéfices PSS-PÉG et ont été saisis le 29 octobre 2021 en raison de la transition de la SFAQ au PSS-PÉG.



Historique des augmentations du salaire minimum provincial

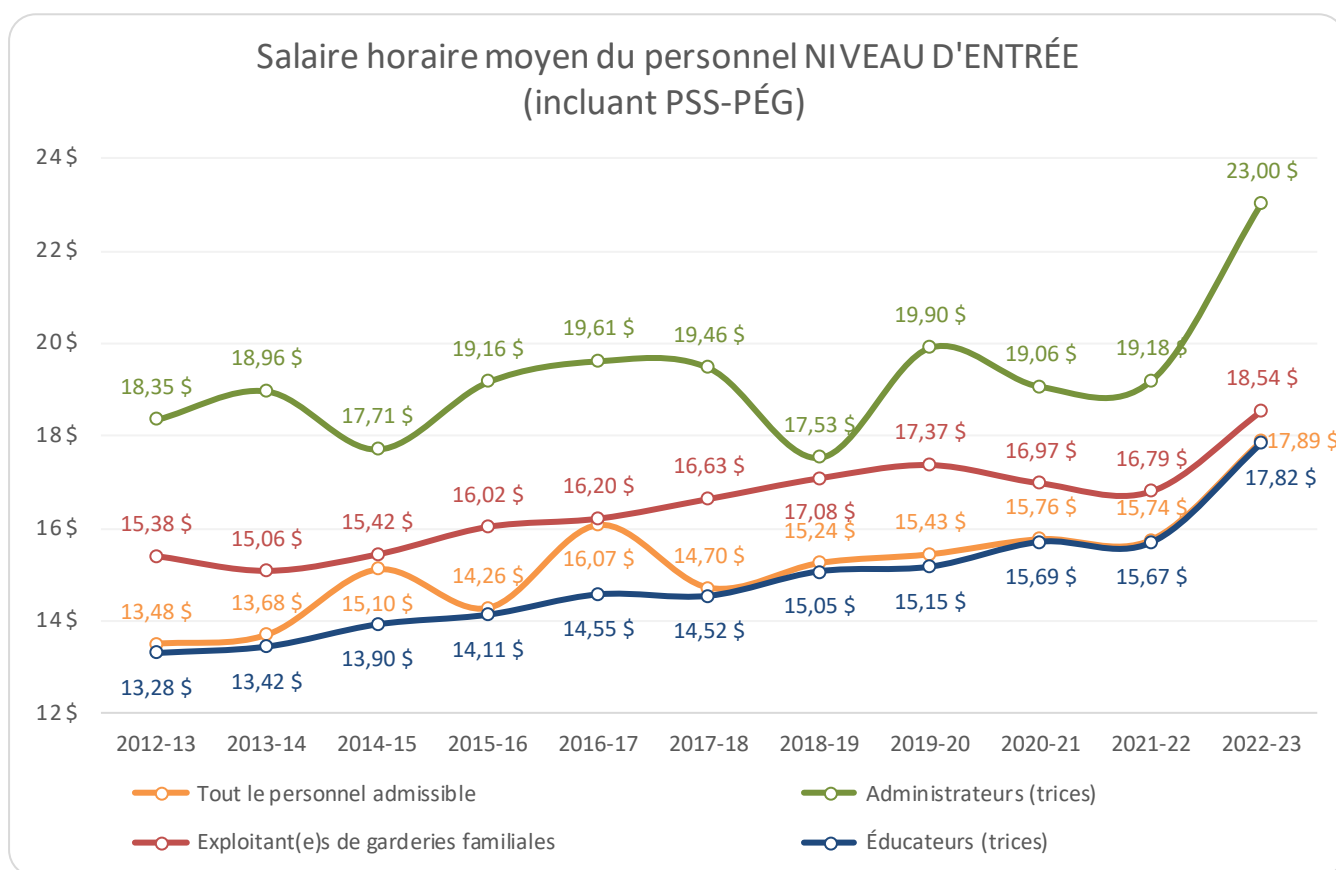
10,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2012	11,50 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2019
10,30 \$ l'heure le 31 décembre, 2014	11,70 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2020
10,65 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2016	11,75 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2021
11,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2017	12,75 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2022
11,25 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2018	13,75 \$ l'heure le 1 ^{er} octobre, 2022

Rémunération du personnel – Niveau d'Entrée

Comprend les augmentations salariales du Programme de Soutien Salarial au Personnel Éducatif de Garderie (PSS-PÉG)

Salaire horaire moyen du personnel Niveau d'Entrée	2015-16 31 mars 2016	2016-17 31 mars 2017	2017-18 31 mars 2018	2018-19 31 mars 2019	2019-20 31 mars 2020	2020-21 31 mars 2021 ¹	2021-22 31 mars 2022	2022-23 31 mars 2023
Tout le personnel admissible	14,26 \$	16,07 \$	14,70 \$	15,24 \$	15,43 \$	15,76 \$	15,74 \$	17,89 \$
Administrateurs (trices)	19,16 \$	19,61 \$	19,46 \$	17,53 \$	19,90 \$	19,06 \$	19,18 \$	23,00 \$
Exploitant(e)s de garderies familiales	16,02 \$	16,20 \$	16,63 \$	17,08 \$	17,37 \$	16,97 \$	16,79 \$	18,54 \$
Éducatrices (trices)	14,11 \$	14,55 \$	14,52 \$	15,05 \$	15,15 \$	15,69 \$	15,67 \$	17,82 \$

¹ Les salaires incluent les bénéfices PSS-PÉG et ont été saisis le 29 octobre 2021 en raison de la transition de la SFAQ au PSS-PÉG.



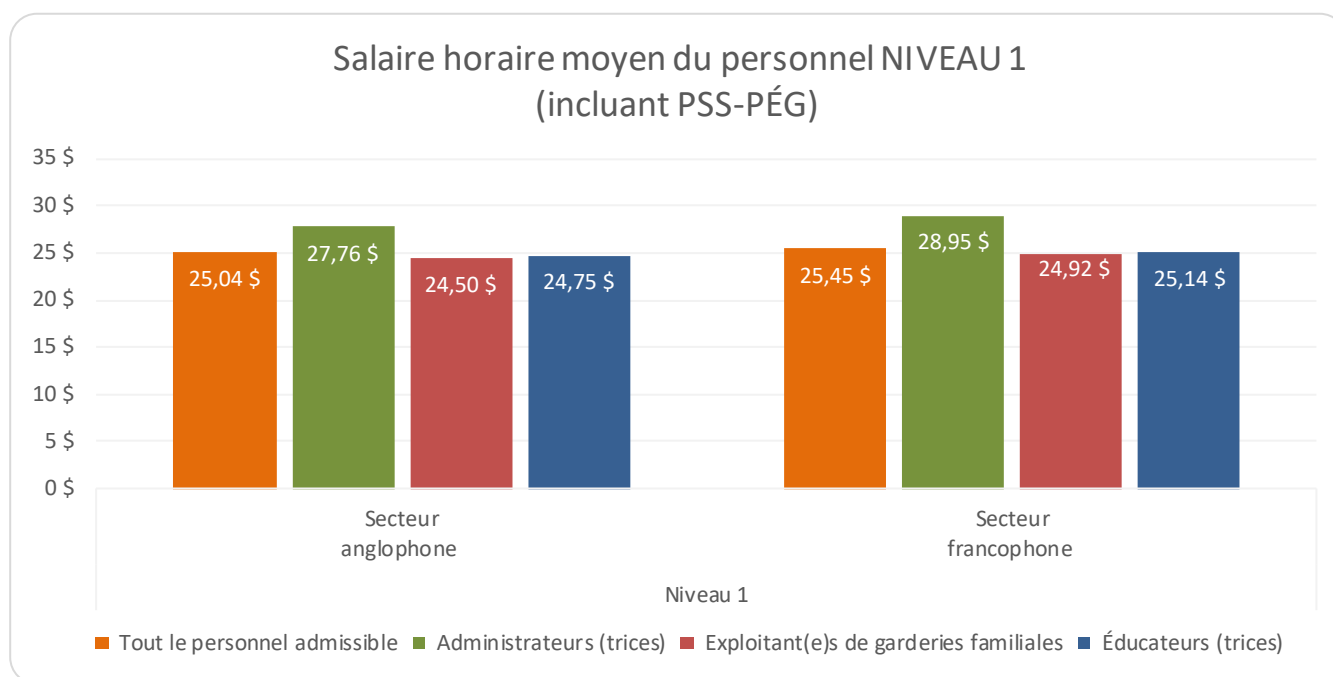
Historique des augmentations du salaire minimum provincial

10,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2012	11,50 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2019
10,30 \$ l'heure le 31 décembre, 2014	11,70 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2020
10,65 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2016	11,75 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2021
11,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2017	12,75 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2022
11,25 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2018	13,75 \$ l'heure le 1 ^{er} octobre, 2022

Profil des membres du personnel Niveau 1 par secteur

En 2022-2023 (au 31 mars 2023), environ **5 008** éducatrices et éducateurs travaillaient dans les établissements de garderie éducative agréés dans l'ensemble de la province. Ces personnes peuvent être employées par plus d'un établissement titulaire d'un permis (p/ ex., préscolaire et après la classe), ce qui pourrait donc représenter deux postes ou deux éducatrices ou éducateurs.

Salaires horaires du personnel formé NIVEAU 1	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	25,16 \$	25,45 \$	25,04 \$
Administrateurs (trices)	28,07 \$	28,95 \$	27,76 \$
Exploitant(e)s de garderies familiales	24,66 \$	24,92 \$	24,50 \$
Éducatrices (trices)	24,87 \$	25,14 \$	24,75 \$

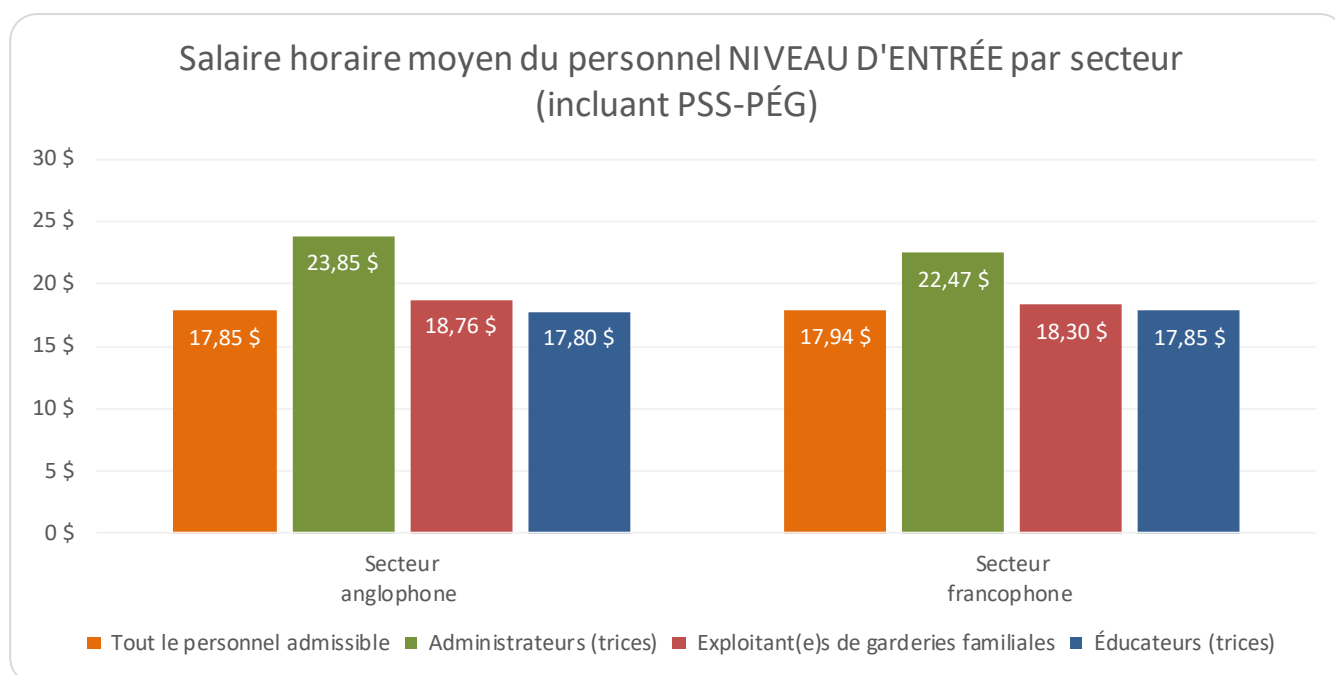


Historique des augmentations du salaire minimum provincial

10,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2012	11,50 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2019
10,30 \$ l'heure le 31 décembre, 2014	11,70 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2020
10,65 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2016	11,75 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2021
11,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2017	12,75 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2022
11,25 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2018	13,75 \$ l'heure le 1 ^{er} octobre, 2022

Profil des membres du personnel Niveau d'Entrée par secteur

Salaire horaire du personnel NIVEAU D'ENTRÉE	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	17,89 \$	17,94 \$	17,85 \$
Administrateurs(trices)	23,00 \$	22,47 \$	23,85 \$
Exploitant(e)s de garderies familiales	18,54 \$	18,30 \$	18,76 \$
Éducatrices (trices)	17,82 \$	17,85 \$	17,80 \$



Historique des augmentations du salaire minimum provincial

10,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2012	11,50 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2019
10,30 \$ l'heure le 31 décembre, 2014	11,70 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2020
10,65 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2016	11,75 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2021
11,00 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2017	12,75 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2022
11,25 \$ l'heure le 1 ^{er} avril, 2018	13,75 \$ l'heure le 1 ^{er} octobre, 2022

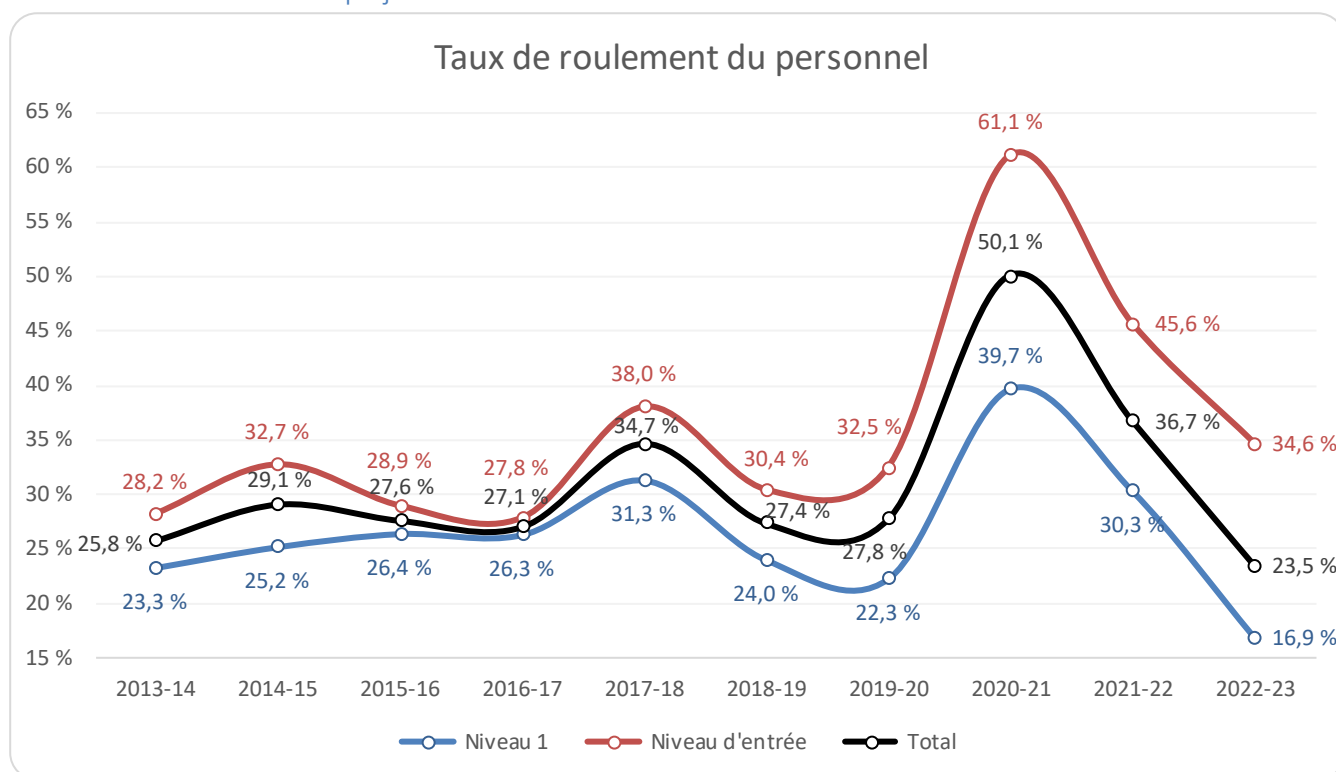
Taux de roulement du personnel 2013-2023

Pour l'ensemble du personnel (francophone et anglophone) excluant le personnel de relève

Année	Nombre total d'employés ayant quitté leur poste	Pourcentage	Nombre d'employés Niveau 1 ayant quitté leur poste	Pourcentage	Nombre d'employés Niveau d'Entrée ayant quitté leur poste	Pourcentage
2013-2014	1 144	25,8 %	502	23,3 %	642	28,2 %
2014-2015	1 482	29,1 %	611	25,2 %	871	32,7 %
2015-2016	1 246	27,6 %	600	26,4 %	646	28,9 %
2016-2017	1 223	27,1 %	581	26,3 %	642	27,8 %
2017-2018	1 292	34,7 %	578	31,3 %	714	38,0 %
2018-2019	1 381	27,4 %	569	24,0 %	812	30,4 %
2019-2020	1 520	27,8 %	559	22,3 %	961	32,5 %
2020-2021 ¹	2 160	50,1 %	880	39,7 %	1 280	61,1 %
2021-2022 ²	1 528	36,7 %	732	30,3 %	796	45,6 %
2022-2023	1 052	23,5 %	474	16,9 %	578	34,6 %

¹ Le personnel ayant quitté leur poste dans les établissements fermés en raison de la COVID-19 tout au long de l'année fiscale 2020-2021 est reflété dans cette statistique.

² En raison d'un changement dans le système, les données n'étaient pas disponibles pour les premiers six mois de l'année fiscale. Calculé avec 6 mois de données projetées sur 1 an.



PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE

Le Programme d'assistance aux services de garderie vise à aider les familles néo-brunswickoises à obtenir les meilleurs services de garde possible pour leurs enfants. Il offre une aide financière aux parents ou aux tuteurs afin que leurs enfants aient accès à un établissement de garderie éducative agréé. Si les parents ou les tuteurs n'ont pas accès à un tel service parce qu'ils travaillent le soir, la nuit ou la fin de semaine ou parce qu'il n'y a pas d'établissement de garderie éducative agréé dans leur voisinage, ils peuvent se prévaloir du Service alternatif de garde d'enfants pour obtenir des services de garde privés.

Tarifs quotidiens maximaux

Depuis octobre 2014

Temps Plein

- Nourrisson - **28,50 \$ par jour**
- Préscolaire - **24,25 \$ par jour**
- Âge scolaire - **24,25 \$ par jour**

Temps Partiel

- Nourrisson - **14,50 \$ par jour**
- Préscolaire - **12,75 \$ par jour**
- Âge scolaire - **12,75 \$ par jour**

Degré d'utilisation

- En 2022-2023, **3 214** enfants fréquentant des établissements de garderie éducative agréés ont bénéficié du Programme d'assistance aux services de garderie.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS AUX PARENTS DES CENTRES DÉSIGNÉS

Le programme de subvention pour les parents soutient l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité de l'apprentissage précoce et de la garde d'enfants. Le programme de subvention aux parents fournit des services de garde d'enfants gratuits aux familles éligibles dont le revenu brut n'excède pas 37 500 \$ et dont les enfants âgés de 0 à 5 ans sont inscrits dans un centre désigné. Il existe une échelle de tarifs dégressifs pour les familles dont le revenu annuel est compris entre 37 501 \$ et 80 000 \$. Elle garantit également qu'aucune famille ne paiera plus de 20 % de leurs revenus annuels bruts de son ménage pour l'éducation préscolaire et la garde d'enfants inscrits dans un établissement désigné.

Degré d'utilisation

Au 31 mars 2023

Nombre d'enfants qui bénéficient d'une subvention pour la garde d'enfants

- Garde d'enfants gratuite **2 210**
- Subvention partielle **1 964**
- Total **4 174**

INDICATEURS DE RENDEMENT PAR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE

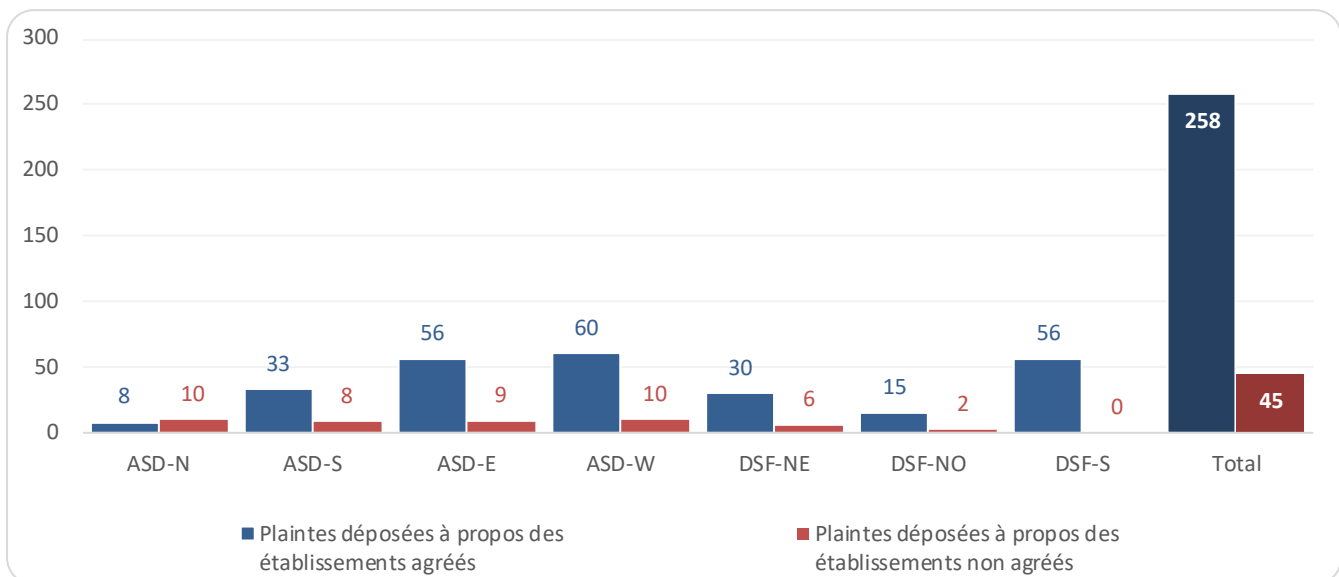
Au Nouveau-Brunswick, un établissement de garderie éducative ne peut être exploité sans être agréé. Le certificat d'agrément est délivré pour une période de douze mois.

Le personnel affecté aux services de garderie éducatifs inspecte et surveille les établissements, enquête sur les plaintes et fournit un soutien aux exploitants des établissements ainsi qu'aux éducateurs. Le processus d'agrément et de renouvellement permet d'assurer le respect des normes minimales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des jeunes enfants en situation de garde non parentale.

Un agrément valide est un indicateur que l'établissement de garderie éducative a été inspecté et est conforme à la *Loi sur les services à la petite enfance* et au *Règlement 2018-11 sur les permis* avant son expiration.

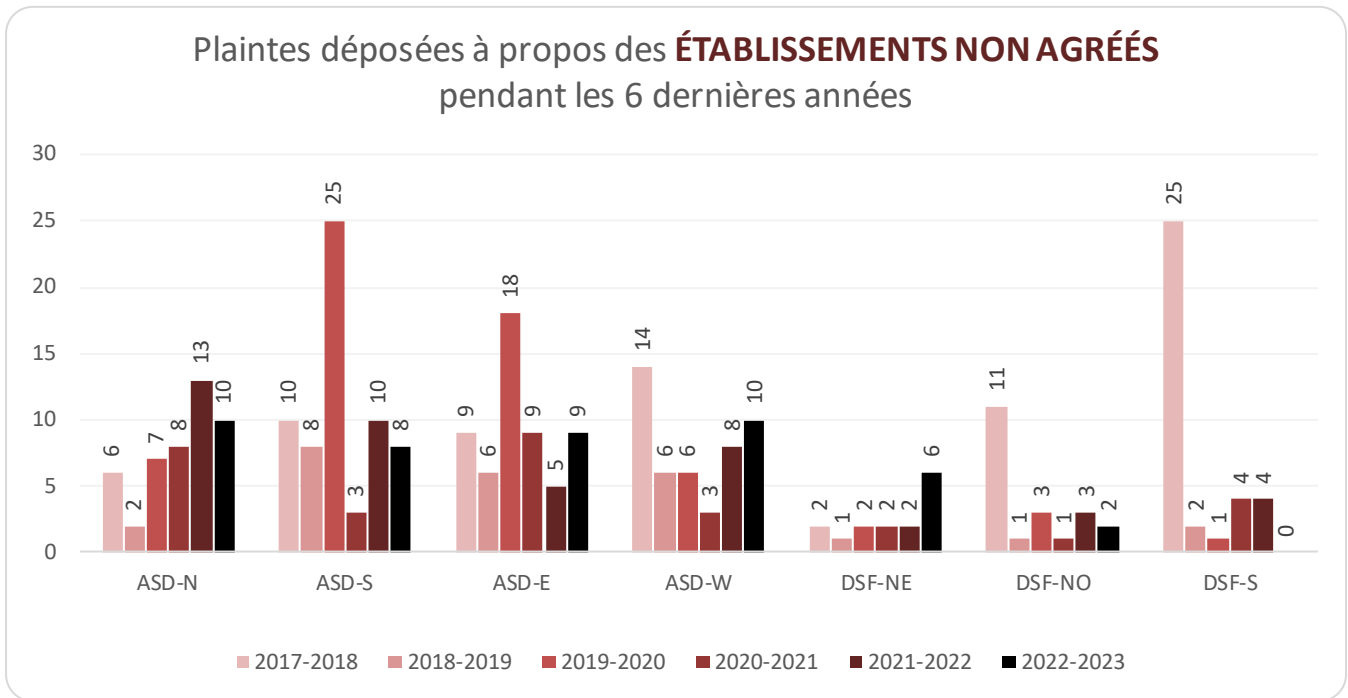
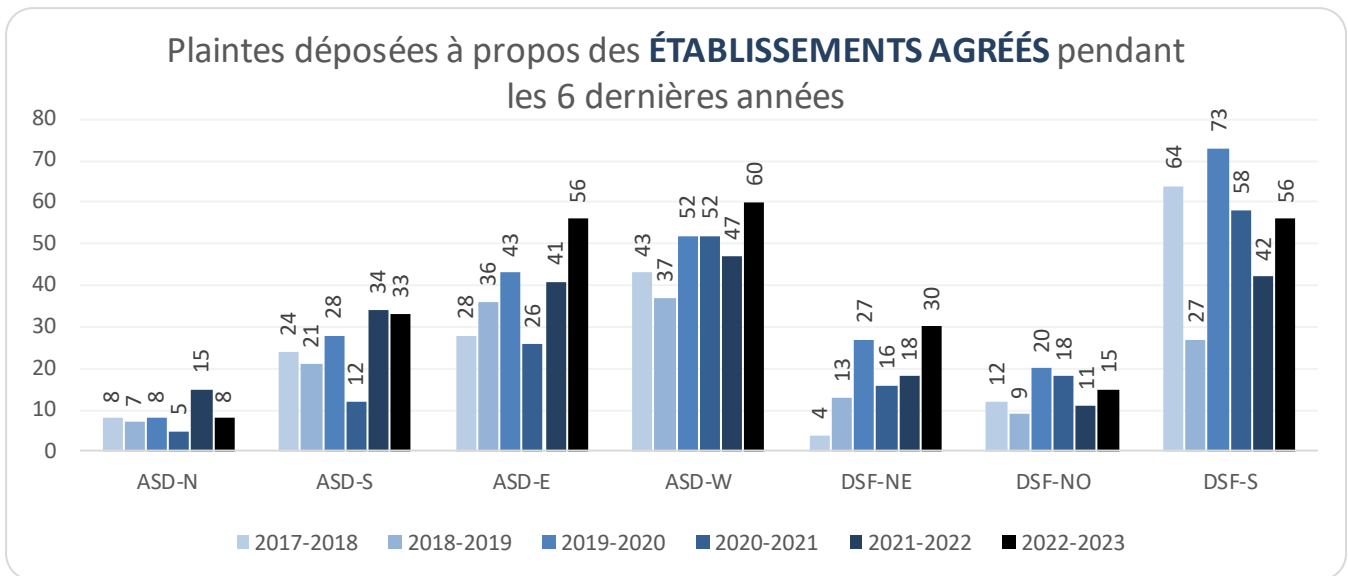
Établissements de garderie éducative agréés et non agréés, par district scolaire, en 2022-2023

Le tableau suivant illustre le nombre de plaintes déposées par district durant l'exercice financier 2022-2023.



**Ce tableau est fondé sur la répartition de la liste des cas par district scolaire plutôt que sur l'emplacement géographique des établissements.

Les tableaux suivants illustrent le nombre de plaintes déposées par district pendant les six derniers exercices financiers pour les établissements AGRÉÉS et NON AGRÉÉS.



DÉFINITIONS

Administrateur/administratrice signifie toute personne nommée par un exploitant pour travailler à un établissement de garderie et y superviser les activités quotidiennes. Un/Une administrateur/administratrice peut être le/la propriétaire et avoir le titre d'exploitant/exploitante, de directeur/directrice ou de gestionnaire.

Administrateur(trice)/éducateur(trice) signifie une personne qui administre un établissement et exerce également les fonctions d'un/d'une éducateur/éducatrice. Un/Une exploitant/exploitante de garderie éducative en milieu familial serait considéré comme un administrateur(trice) /éducateur(trice) .

Éducateur/éducatrice est un/une exploitant/exploitante ou un membre du personnel à temps plein ou à temps partiel de la garderie éducative qui a au moins 16 ans et qui travaille directement avec l'enfant. Il s'agit d'un poste permanent.

Employé/employée désigne une personne qui effectue un travail pour un employeur ou lui offre des services en échange d'un salaire.

Enfant d'âge préscolaire est un enfant âgé de 2 ans et plus qui ne fréquente pas encore l'école.

Enfant d'âge scolaire est un enfant qui fréquente l'école.

Établissement est une garderie éducative à laquelle des services sont fournis.

Établissement agréé est un établissement dont l'exploitant est titulaire d'un permis ou d'un permis conditionnel.

Exercice financier fait référence à la période de comptabilisation financière de 12 mois utilisée par une entreprise du 1^{er} avril au 31 mars.

Formation reconnue en éducation de la petite enfance désigne l'achèvement d'une formation en éducation de la petite enfance dans le contexte d'un programme ou auprès d'un établissement d'enseignement, et qui est reconnu par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Garderie éducative à temps partiel est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services à l'un ou l'autre des groupes suivants : (a) au groupe d'enfants

aux termes de l'alinéa 7(3)a) durant au plus quatre heures consécutives par jour ou pendant moins de trois jours par semaine; (b) au groupe d'enfants prévu à l'alinéa 7(3)b).

Garderie éducative à temps plein est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services de garde durant plus de quatre heures consécutives par jour et pendant au moins trois jours par semaine à un groupe d'enfants, aux termes du paragraphe 7(2) du *Règlement sur les permis*.

Garderie éducative en milieu familial est un établissement agréé dans lequel sont fournis des services de garde dans un milieu familial durant plus de quatre heures consécutives par jour et pendant trois ou plus par semaine à un groupe d'enfants, aux termes du paragraphe 7(4) du *Règlement sur les permis*.

Membre du personnel d'encadrement désigne : a) un exploitant ou b) une personne employée dans un établissement de garderie et qui consacre 75 % ou plus de son temps dans une garderie à offrir directement des services de garderie à des enfants. Il s'agit d'un poste permanent.

Membre du personnel de relève est une personne qui est en disponibilité, qui est embauchée à titre occasionnel ou qui travaille des heures irrégulières pour remplacer un membre du personnel d'encadrement permanent travaillant à temps plein ou à temps partiel qui est incapable de travailler pour quelque raison que ce soit.

Nourrisson est un enfant âgé de moins de 2 ans.

Rémunération désigne l'argent versé à un employé pour un travail exécuté, habituellement à un taux horaire, à un taux quotidien ou à la pièce.

Services sont liés aux soins, à la surveillance ou au développement d'un enfant que fournit une personne qui n'est ni son parent ni son tuteur.